



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 juin 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont Dore représentée par :

- M. LEVANQUÉ, Secrétaire Général (SG),
- M. CARTEGINI, Secrétaire Général Adjoint (SGA),
- M. BLUM, Directeur de Cabinet (Cabinet du Maire),
- M. DEFRANCE, Directeur Adjoint de Cabinet (Cabinet du Maire),

- Mme TUFELE, Assistante de communication (Cabinet du Maire),
- Mme LALLUT, Directrice des Services d'Animation et de Prévention (DSAP),
- M. RIVIECCIO, Directeur Adjoint des Services d'Animation et de Prévention (DSAP),
- Mme TAFILAGI, Chef du Service des Finances (DFI),
- M. REVERCÉ, Agent du Service des Finances (DFI),
- Mme BONNACE, Chef Adjointe du Service Informatique (DFI),
- M. KEM-SENG, Chef du Service des Affaires Générales (SAG),
- Mme TEPAVA, Chef Adjointe du Service des Affaires Générale (SAG),
- Mme MOULIN, Assistante Administrative du Service des Affaires Générales (SAG),
- M. MARTINEZ, Directeur des Services Techniques et de Proximité (DSTP),
- M. OXFORD, Directeur Adjoint des Services Techniques et de Proximité (DSTP),
- M. PELLETIER, Directeur Administratif (DA),
- M. MONTEFERRARIO, Directeur de la Sécurité (DS),

En ouverture de séance, M. AFCHAIN remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs, le public et la presse de leur présence.

Avant de débiter l'ordre du jour, il annonce que M. le Maire transmet toute sa sympathie aux membres du conseil municipal.

1. Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes : eau assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

La note explicative de synthèse n°31/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Compte de gestion et compte administratif doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2021 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes, il est proposé au Conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

• Budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Budget annexe eau :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Budget annexe assainissement :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Budget annexe ordures ménagères :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes : eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4 :

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Le conseil municipal désigne M. Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire, pour assurer la fonction de président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 du budget principal et de ses budgets annexes eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation des comptes administratifs 2021 :

La note explicative de synthèse n°32/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Le compte administratif doit être présenté au conseil municipal pour approbation au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote du compte administratif permet de constater l'arrêt des comptes de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs 2021 des budgets susvisés tel que présenté ci-dessous.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

- **Budget principal :**

Mme JULIÉ souhaite disposer du diaporama avant la séance du conseil municipal. Elle demande également une comparaison entre le Budget Primitif et le Compte Administratif puisque dans les documents comptables, les crédits ouverts ne correspondent pas à ceux votés lors du Budget Primitif.

M. CARTEGINI explique que les crédits ouverts présents sur le document comptable correspondent à la somme du budget primitif et des décisions modificatives qui ont été votées au cours de l'année.

Mme JULIÉ s'étonne que les crédits ouverts soient égaux aux engagements.

M. CARTEGINI répond qu'il y a eu des virements de crédits, les services de la Ville ne disposant pas de suffisamment de crédits pour engager une dépense peuvent prendre ce qui leur manque sur un autre article. Par ailleurs, sur certains articles, la totalité des crédits sont effectivement engagés.

Mme JULIÉ s'interroge sur les chapitres et non les articles.

M. CARTEGINI explique que les chapitres ne bougent que par décision du conseil municipal, exceptés certains chapitres qui sont très particuliers, notamment en cas de cession de biens. (Décision modificative technique). Il rappelle également que les comptes administratifs font l'objet d'un rapprochement par le comptable public avec les comptes de gestion et, au cas présent, concordent.

- **Budget annexe Eau :**

Mme JULIÉ indique qu'en 2020, la Ville avait un excédent de 124 M F CFP. En 2021, elle a un déficit de 11 M F CFP. Elle souhaite avoir davantage de précisions.

M. CARTEGINI explique qu'en 2020, la section d'investissement a apporté des recettes (emprunt et subventions) incluant les restes à réaliser.

En 2021, avec les restes à réaliser, la Ville a généré un déficit (-11 M FCFP) mais elle a reçu l'essentiel des subventions provenant du financement du contrat d'agglomération pour exécuter la fin des opérations pour les réservoirs. Il ajoute qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir car le reste sera financé par de l'emprunt et de l'autofinancement.

La conseillère municipale remarque qu'en 2020, il y avait 90 M FCFP de recettes et qu'en 2021, il y en avait 230 M FCFP.

M. CARTEGINI explique qu'il faut tenir compte des emprunts que la Ville a contractés pour les réservoirs mais également des restes à réaliser.

La conseillère municipale informe avoir été contactée par des administrés qui lui ont indiqué que les tuyaux d'un des réservoirs des hauts de Robinson sont sur leur propriété privée. Ils ont subi des éboulements suite aux dernières pluies et demandent à ce que les tuyaux soient retirés de leur terrain.

M. OXFORD répond que les canalisations des nouveaux réservoirs de Robinson ne passent sur aucune propriété privée mais une vérification peut être opérée si Mme JULIÉ précise le réservoir dont il s'agit.

- **Budget annexe Assainissement :**

Aucune observation.

- **Budget annexe Ordures Ménagères :**

Aucune observation.

- **Budget annexe Lotissement ZI La Coulée TR4 :**

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats 2021 du budget général et des budgets annexes permet de présenter la situation financière globale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le résultat comptable global est arrêté à la somme de **184 468 884 F CFP**.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 016 938 929	3 520 786 049	496 152 880
Section d'investissement	993 234 063	1 706 541 946	- 713 307 883
TOTAUX	5 010 172 992	5 227 327 995	- 217 155 003

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	30 436 432	229 112 729	- 198 676 297
Section d'investissement	460 639 893	261 963 596	198 676 297
TOTAUX	491 076 325	491 076 325	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	144 536 635	735 462	143 801 173
Section d'investissement	517 028 380	51 695 160	465 333 220
TOTAUX	661 565 015	52 430 622	609 134 393

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 191 911 996	3 750 634 240	441 277 756
Section d'investissement	1 970 902 336	2 020 200 702	- 49 298 366
TOTAUX	6 162 814 332	5 770 834 942	391 979 390

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	368 022 355	575 532 861	- 207 510 506
TOTAUX	368 022 355	575 532 861	- 207 510 506

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 191 911 996	3 750 634 240	441 277 756
Section d'investissement	2 338 924 691	2 595 733 563	- 256 808 872
TOTAUX	6 530 836 687	6 346 367 803	184 468 884

BALANCE BUDGET PRINCIPAL

La balance des mouvements présente le compte administratif par grandes masses et par sections.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 559 031 354	3 110 311 369	448 719 985
Section d'investissement	787 598 984	1 472 066 251	- 684 467 267
TOTAUX	4 346 630 338	4 582 377 620	- 235 747 282

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	17 593 549	208 387 211	- 190 793 662
Section d'investissement	439 914 375	249 120 713	190 793 662
TOTAUX	457 507 924	457 507 924	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	130 352 303	-	130 352 303
Section d'investissement	370 541 236	-	370 541 236
TOTAUX	500 893 539	-	500 893 539

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 706 977 206	3 318 698 580	388 278 626
Section d'investissement	1 598 054 595	1 721 186 964	- 123 132 369
TOTAUX	5 305 031 801	5 039 885 544	265 146 257

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	187 831 760	303 605 308	- 115 773 548
TOTAUX	187 831 760	303 605 308	- 115 773 548

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 706 977 206	3 318 698 580	388 278 626
Section d'investissement	1 785 886 355	2 024 792 272	- 238 905 917
TOTAUX	5 492 863 561	5 343 490 852	149 372 709

Section de fonctionnement

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, à l'entretien du patrimoine communal et au soutien des établissements publics communaux, des syndicats intercommunaux et des associations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **3 576 624 903 F CFP** auxquels viennent s'ajouter 130 352 303 F CFP de résultat de fonctionnement provenant de l'exercice 2020.

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes totales de fonctionnement	3 587 086 857	4 001 711 309	3 909 666 698	3 680 315 586	3 576 624 903
Évolution	0,48%	11,56%	-2,30%	-5,87%	-2,82%
dont recettes réelles de fonctionnement	3 585 038 053	4 000 686 907	3 908 642 296	3 679 291 184	3 559 031 354
Évolution	0,42%	11,59%	-2,30%	-5,87%	-3,27%

Les recettes de fonctionnement sont d'un niveau nettement inférieur à celui de l'exercice 2020 d'environ 100 MF.

Depuis 2019, les recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels et provisions) ont diminué de plus de 362 MF soit une diminution de 9,38%.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
013 - Atténuations de charges	-	426 926
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 165 003	78 964 216
73 - Impôts et taxes	969 325 355	841 067 434
74 - Dotations et participations	2 446 678 203	2 446 538 465
75 - Autres produits de gestion courante	144 751 289	131 201 577
76 - Produits financiers	2 734 658	2 542 986
77 - Produits exceptionnels	12 224 972	27 030 934
78 - Reprises sur amortissements et provisions	25 411 704	31 258 816
Total recettes réelles de fonctionnement	3 679 291 184	3 559 031 354
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	17 593 549
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 024 402	17 593 549
Total recettes de fonctionnement	3 680 315 586	3 576 624 903
002 - Excédent d'exploitation reporté	234 103 407	130 352 303
Total recettes de fonctionnement (avec résultat reporté)	3 914 418 993	3 706 977 206

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre 70 regroupe les ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes. Avec une somme d'émissions de **78 964 216 F CFP**, il représente 2,22% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec un montant total de titres émis de **841 067 434 F CFP**, ce chapitre qui enregistre les centimes additionnels, les diverses taxes (TCA, électricité ...) ainsi que les produits des amendes de police représente 23,63% des recettes réelles de fonctionnement, il connaît une diminution de 128 257 921 F CFP par rapport à 2020 (-13,23%).

Les principales diminutions concernent :

- Les centimes additionnels sur droits d'enregistrement : - 24 965 850 F,

- Les centimes additionnels sur patentes : - 65 811 224 F,
- La Taxe Communale d'Aménagement (TCA) : - 22 954 884 F,
- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : - 17 844 630 F.

Chapitre 74 – Dotations et participations

A ce chapitre sont enregistrées les dotations et participations de l'État (Dotation globale de fonctionnement, dotation FIP, Contrat d'Agglomération...), de la province Sud (Subvention Police Municipale, Contrat d'Agglomération...), de la Nouvelle-Calédonie et de divers autres organismes (SIEM...). En 2021, les dotations et participations ont donné lieu à l'émission de titres pour un montant total de **2 446 538 465 F CFP** représentant 68,74% des recettes réelles de fonctionnement.

L'exécution à ce chapitre est similaire à celle de 2020 (2 446 678 203 F).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes enregistrées à ce chapitre proviennent des redevances versées par les délégataires de service public et SODEMO, des locations des infrastructures (Marché, ETP, CCMD...) et du domaine communal, des droits d'accès au réseau électrique... Ces produits ont rapporté **131 201 577 F CFP** en 2021 soit 3,69% des recettes réelles de fonctionnement.

Une diminution de 13 549 712 F CFP est constatée par rapport à 2020 correspondant essentiellement à une diminution des droits d'accès au réseau électrique (- 19 MF) et à l'augmentation des redevances versées par EEC (+ 10 MF).

Chapitre 76 – Produits financiers

Le seul produit financier titré en 2021 est un remboursement de **2 542 986 F CFP** par le budget annexe eau, au budget principal, au titre des intérêts d'emprunts. Cette écriture est interne à la collectivité.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels ont donné lieu en 2021 à une exécution de **27 030 934 F CFP** représentant 0,76% des recettes réelles de fonctionnement (12 224 972 F CFP en 2020 et se répartissent comme suit :

- Annulation du remboursement du quart du FIP fonctionnement 2018 pour un montant total de 12 500 000 F CFP,
- 13 794 000 F CFP pour la cession du Lot 17 – Section Boulari,
- Divers produits exceptionnels (dommages et intérêts perçus pour préjudice subis, indemnités d'assurance et diverses décisions de justice, excédents divers...) pour 736 934 F CFP.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

La Ville inscrit des crédits au chapitre « 68 – *Dotations aux amortissements et aux provisions* » en vue d'admettre en non-valeur des titres impayés irrécouvrables ou d'anticiper l'annulation de titres contestés ou devenus sans objet. En cas de réalisation du risque, les provisions sont reprises au chapitre « 78 – *Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants* ».

En 2021, **31 258 816 F CFP** ont été émis pour reprendre les provisions constituées en 2020 pour le remboursement du FIP fonctionnement 2018.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

17 593 549 F CFP ont été émis dont :

- 1 024 402 F CFP à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise

dans le compte de résultat d'une subvention d'investissement perçue pour l'achat d'un camion de pompiers,

- 16 569 147 F CFP à l'article « 776 – Différences sur réalisations (négative) reprises au compte de résultat » correspondant à la contre-passation en section de fonctionnement de la réduction de la valeur des actions de la SAEML Mont-Dore environnement (suite à la recapitalisation effectuée en 2018).

Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté

130 352 303 F CFP de résultat d'exploitation reporté 2020 ont été inscrits à l'article « 002 - Résultat d'exploitation reporté » qui ne fait pas l'objet de mouvement sur l'exercice mais dont il faut tenir compte pour calculer le résultat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **3 318 698 580 F CFP**.

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses totales de fonctionnement	3 070 508 982	3 174 670 503	3 347 602 197	3 449 841 780	3 318 698 580
Évolution	0,97%	3,39%	5,45%	3,05%	-3,80%
dont dépenses réelles de fonctionnement	2 996 143 072	3 078 367 606	3 267 260 002	3 252 576 758	3 110 311 369
Évolution	1,57%	2,74%	6,14%	-0,45%	-4,37%

Les dépenses de fonctionnement connaissent une diminution de 131 MF de 2020 à 2021.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
011 - Charges à caractère général	945 350 374	929 176 499
012 - Charges de personnel	1 704 986 884	1 610 653 005
014 - Atténuations de produits	28 836 996	40 806 272
65 - Autres charges de gestion courante	404 761 664	439 776 050
66 - Charges financières	64 303 389	68 973 495
67 - Charges exceptionnelles	55 653 854	20 926 048
68 - Provisions	48 683 597	-
Dépenses réelles de fonctionnement	3 252 576 758	3 110 311 369
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	197 265 022	208 387 211
Dépenses d'ordre de fonctionnement	197 265 022	208 387 211
Total dépenses de fonctionnement	3 449 841 780	3 318 698 580

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre connaît une diminution de **16 MF CFP** soit 1,71% par rapport à 2020 principalement due au ralentissement des interventions durant les périodes de confinement liées à la crise COVID. On constate les réalisations suivantes :

- 188 624 896 F CFP en « achats et variation des stocks » (Chapitre 60),
- 579 825 254 F CFP en « services extérieurs » (Chapitre 61),
- 160 726 349 F CFP en « autres services extérieurs » (Chapitre 62 et 63).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Le montant total des charges de personnel s'élève en 2021 à **1 610 653 005 F CFP**, soit 51,78% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles diminuent de 5,53% par rapport à 2020.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

40 806 272 F CFP ont été exécutés correspondant d'une part à la compensation des frais de mise en recouvrement supportés par la Nouvelle-Calédonie pour la perception des centimes additionnels pour le compte de la Ville (4% du montant des centimes mis en recouvrement en 2020) pour 28 220 000 F CFP et, d'autre part, au remboursement d'un quart du trop-perçu de FIP fonctionnement de 2018 à la Nouvelle-Calédonie pour 12 586 272 F CFP. Il convient de préciser que la Nouvelle-Calédonie participe à niveau égal pour le remboursement de ce trop-perçu.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Représentant 14,14% des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre, qui enregistre notamment les subventions aux syndicats intercommunaux, à la Caisse des Écoles, au CCAS et aux associations, enregistre en 2021 des dépenses pour un montant total de **439 776 050 F CFP** soit une augmentation de 8,65% par rapport à 2020 principalement due à l'augmentation de la subvention à la Caisse des Écoles.

Chapitre 66 – Charges financières

En 2021, **68 973 495 F CFP** de charges financières ont été payés, elles représentent 2,22% des dépenses réelles de fonctionnement (64 303 389 F CFP en 2020).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe des charges pour un montant total de **20 926 048 F CFP**, ce qui représente 0,67% des dépenses réelles de fonctionnement (55 653 854 F CFP en 2020). Elles se répartissent comme suit :

- Annulations et réductions de titres de TCA : **6 657 203 F CFP**,
- Remboursements de recettes Contrat d'Agglomération 2017/2022 : **7 822 903 F CFP**,
- Subventions exceptionnelles : **2 282 245 F CFP**,
- Participation à l'Office Municipale des Sports 2020 : **1 000 000 F CFP**,
- Distribution des dictionnaires : **614 503 F CFP**,
- Remboursements spectacles 2021 : **426 500 F CFP**,
- Divers (Pénalités, frais de justice, ...) : **2 122 694 F CFP**.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et aux provisions

A ce chapitre sont enregistrées les dotations aux amortissements pour **178 024 064 F CFP** ainsi que les mouvements liés aux cessions pour **30 363 147 F CFP**.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses liées à la réalisation du programme d'investissement de la Ville ainsi que ceux relatifs aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **1 561 738 269 F CFP**. Ce montant inclut une somme de 334 224 910 F CFP correspondant à la capitalisation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement. A ce montant viennent s'ajouter 36 316 326 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2020.

Évolution des recettes d'investissement de 2017 à 2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	501 274 344	647 671 016	1 663 261 930	1 313 326 397	1 227 513 359
<i>dont emprunt</i>	344 000 000	300 000 000	823 863 963	912 488 067	603 076 372
<i>dont opérations patrimoniales</i>		152 000 000	683 105 471	148 307 268	231 527 164
Variation annuelle	-3,43%	29,20%	156,81%	-21,04%	-6,53%
<i>1068 - Excédents de fonctionnement N-1 capitalisé</i>	472 804 073	572 812 260	827 040 806	327 961 094	334 224 910
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>					36 316 326
Total	974 078 417	1 220 483 276	2 490 302 736	1 641 287 491	1 598 054 595

Opération		Budget total	Titre	Reports 2021/2022	Total titré + reporté
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617)	Participation Etat	135 331 343	42 473 382	87 327 749	129 801 131
	Participation province Sud	31 540 866	9 899 017	20 352 956	30 251 973
12919 ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2022 (AP 5119)	Participation Etat	39 003 567	31 202 854	7 800 713	39 003 567
	Participation province Sud	11 701 070	9 360 856	2 340 214	11 701 070
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220)	Participation Etat	20 000 000	-	15 724 173	15 724 173
	Participation province Sud	6 000 000	-	4 717 252	4 717 252
Total Opérations du Contrat d'Agglomération 2017/2022		243 576 846	92 936 109	138 263 057	231 199 166
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	État - FIPD - Achat de caméras piétonnes	1 760 000	-	-	-
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	État - Rénovation énergétique des bâtiments communaux	14 624 215	4 386 192	10 238 024	14 624 216
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	État - Agence National du Sport (ANS)	12 358 800	-	587 641	587 641
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	Subvention ADEME - Études énergétiques	2 653 000	2 653 000	-	2 653 000
2100 NETTOYAGES DE TERRAINS	Particuliers	5 000 000	2 230 400	-	2 230 400
Total Opérations récurrentes		36 396 015	9 269 592	10 825 665	20 095 257
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	Participation Etat	106 000 000	70 326 172	35 163 086	105 489 258
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	État - Agence National du Sport (ANS)	3 950 000	-	3 579 952	3 579 952
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	État - FIPD	3 358 568	-	-	-
Total Opérations ponctuelles		113 308 568	70 326 172	38 743 038	109 069 210
OPNI Opération non individualisée	Emprunts	603 076 500	603 076 372	-	603 076 372
OPNI Opération non individualisée	Opérations patrimoniales (Intégrations)	268 000 000	231 527 164	-	231 527 164
Total Opérations non-individualisées		871 076 500	834 603 536	-	834 603 536
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	287 312 314	-	-	-
OPFI Opération financière	Opérations liées aux cessions	30 363 147	30 363 147	-	30 363 147
OPFI Opération financière	Amortissements	230 000 000	178 024 064	-	178 024 064
OPFI Opération financière	Remboursements du capital des emprunts du BAEAU au budget principal	12 000 000	11 990 739	-	11 990 739
Total Opérations financières		559 675 461	220 377 950	-	220 377 950
OPFI Opération financière	1068 Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	334 224 910	334 224 910	-	334 224 910
OPFI Opération financière	001 Excédent d'investissement reporté *	36 316 326	-	-	-
Total général		2 194 574 626	1 561 738 269	187 831 760	1 749 570 029

* L'excédent d'investissement reporté (001) ne fait pas l'objet d'un mouvement (titre de recettes) mais est pris en compte dans le calcul du résultat de l'exercice.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **1 721 186 964 F CFP**.

Évolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	982 169 941	1 529 110 961	2 326 367 918	1 426 870 117	1 721 186 964
<i>dont remboursement de la dette</i>	359 122 761	367 024 172	374 799 878	416 314 009	434 427 394
<i>dont opérations patrimoniales</i>		152 000 000	683 761 725	148 307 268	231 527 164
Variation annuelle	-4,13%	55,69%	52,14%	-38,67%	20,63%
<i>001 - Déficit d'investissement N-1 reporté</i>	25 316 657	33 408 181	342 035 866	178 101 048	-
Total	1 007 486 598	1 562 519 142	2 668 403 784	1 604 971 165	1 721 186 964

Opération	Budget total	Mandaté	%	Reports 2021/2022	Engagé (mandaté + Reporté)	%
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617)	146 636 125	70 115 221	47,82%	40 681 023	110 796 244	75,56%
12919 ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2022 (AP 5119)	85 881 869	83 103 348	96,76%	860 084	83 963 432	97,77%
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220)	40 000 000	10 351 413	25,88%	7 685 636	18 037 049	45,09%
Total Opérations du Contrat d'Agglomération 2017/2022	272 517 994	163 569 982	60,02%	49 226 743	212 796 725	78,09%
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	30 763 268	15 379 529	49,99%	11 121 657	26 501 186	86,15%
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	18 916 721	7 622 367	40,29%	10 463 994	18 086 361	95,61%
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	29 971 904	16 141 724	53,86%	10 769 031	26 910 755	89,79%
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	41 668 524	36 955 058	88,69%	4 410 200	41 365 258	99,27%
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	67 335 137	8 528 896	12,67%	58 771 927	67 300 823	99,95%
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	4 953 993	4 000 000	80,74%	953 993	4 953 993	100,00%
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	50 615 888	43 160 473	85,27%	5 115 405	48 275 878	95,38%
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	22 671 440	17 369 256	76,61%	5 302 184	22 671 440	100,00%
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	69 349 942	52 883 911	76,26%	10 380 261	63 264 172	91,22%
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	21 458 028	3 648 249	17,00%	15 783 281	19 431 530	90,56%
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	76 073 773	39 466 365	51,88%	26 870 200	66 336 565	87,20%
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	14 369 946	7 557 749	52,59%	6 571 456	14 129 205	98,32%
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 800 000	845 000	30,18%	425 590	1 270 590	45,38%
1500 MARINA DE BOULARI	3 683 956	1 513 881	41,09%	2 102 129	3 616 010	98,16%
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	135 730 038	108 047 427	79,60%	22 047 467	130 094 894	95,85%
1800 COMMUNICATION	1 442 310	784 157	54,37%	366 450	1 150 607	79,78%
2100 NETTOYAGES DE TERRAINS	5 000 000	2 230 400	44,61%	-	2 230 400	44,61%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	596 804 868	366 134 442	61,35%	191 455 225	557 589 667	93,43%
10116 AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	11 000 000	-	0,00%	9 496 475	9 496 475	86,33%
11217 CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	32 674 920	28 569 779	87,44%	4 072 643	32 642 422	99,90%
11517 CONTINUE DU PARCOURS SANTE - MONT-SUD (AP 3117)	395 720	-	0,00%	395 720	395 720	100,00%
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	231 212	160 662	69,49%	70 550	231 212	100,00%
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	328 254 400	291 254 400	88,73%	34 347 318	325 601 718	99,19%
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	3 527 680	2 361 680	66,95%	1 166 000	3 527 680	100,00%
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	30 600 000	28 057 219	91,69%	-	28 057 219	91,69%
13521 BASSIN LUDIQU PISCINE	5 000 000	2 196 956	43,94%	31 768	2 228 724	44,57%
13621 CANIPARC	2 000 000	-	0,00%	-	-	0,00%
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	2 600 000	-	0,00%	-	-	0,00%
4611 MARCHÉ MUNICIPAL (AP 0911)	3 570 671	3 508 176	98,25%	-	3 508 176	98,25%
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	1 500 000	363 075	24,21%	660 745	1 023 820	68,25%
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	25 348 058	12 017 793	47,41%	12 526 121	24 543 914	96,83%
9915 FONTAINE DE PLUM	6 640 855	6 525 824	98,27%	-	6 525 824	98,27%
Total Autres Opérations	453 343 516	375 015 564	82,72%	62 767 340	437 782 904	96,57%
Remboursement du capital de la dette (Art. 1641)	450 000 000	434 427 394	96,54%	-	434 427 394	96,54%
Dépôts et cautionnement versés (Art. 275)	275 000	275 000	100,00%	-	275 000	100,00%
Opérations liées aux cessions	16 569 147	16 569 147	100,00%	-	16 569 147	100,00%
Dépenses imprévues (020)	239 830	-	0,00%	-	-	0,00%
Opérations patrimoniales (Chap. 041)	268 000 000	231 527 164	86,39%	-	231 527 164	86,39%
Amortissements des subventions d'équipement	1 024 402	1 024 402	100,00%	-	1 024 402	100,00%
Titres de participation (Art. 261)	156 000	-	0,00%	156 000	156 000	100,00%
Subventions d'équipement (Chap. 204)	130 841 869	130 841 869	100,00%	-	130 841 869	100,00%
Études de diagnostic collège Marie-Reine Thabor	4 802 000	1 802 000	37,53%	-	1 802 000	37,53%
Total Opérations financières et non-individualisées	871 908 248	816 466 976	93,64%	156 000	816 622 976	93,66%
Total	2 194 574 626	1 721 186 964	78,43%	303 605 308	2 024 792 272	92,26%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opération	RAR en dépenses	RAR en recettes
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	11 121 657	
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	10 463 994	
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	10 769 031	
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	4 410 200	
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	58 771 927	
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	953 993	
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	5 115 405	
État		10 238 024
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	5 302 184	
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	10 380 261	
10116 AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	9 496 475	
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617)	40 681 023	
État		87 327 749
Province Sud		20 352 956
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	15 783 281	
11217 CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	4 072 643	
11517 CONTINUITÉ DU PARCOURS SANTÉ - MONT-SUD (AP 3117)	395 720	
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	26 870 200	
État		587 641
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	70 550	
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	34 347 318	
État		35 163 086
12919 ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	860 084	
État		7 800 713
Province Sud		2 340 214
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	1 166 000	
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	7 685 636	
État		15 724 173
Province Sud		4 717 252
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)		
État		3 579 952
13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE	31 768	
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITÉ POUR PMR	425 590	
1500 MARINA DE BOULARI	2 102 129	
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	22 047 467	
1800 COMMUNICATION	366 450	
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	660 745	
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	12 526 121	
Opération financière - Titre de participation	156 000	
Total	303 605 308	187 831 760

 **Récapitulatif**Fonctionnement

<i>Recettes réelles et d'ordre</i>	3 576 624 903 F
<i>Dépenses réelles et d'ordre</i>	<u>3 318 698 580 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	257 926 323 F

Résultat de fonctionnement 2020 reporté (en partie) **130 352 303 F**

Solde de la section de fonctionnement (I) 388 278 626 F

Investissement

<i>Recettes réelles et d'ordre</i>	1 227 513 359 F
<i>Dépenses réelles et d'ordre</i>	<u>1 721 186 964 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 493 673 605 F

Résultat d'investissement 2020 reporté **36 316 326 F**

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 (reliquat) **334 224 910 F**

<i>Restes à réaliser en recettes d'investissement</i>	187 831 760 F
<i>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</i>	<u>303 605 308 F</u>
Solde des Restes à réaliser	- 115 773 548 F

Solde de la section d'investissement (II) - 238 905 917 F

Résultat définitif 2021 (I+II) 149 372 709 F

BALANCE BUDGET ANNEXE EAU

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Eau, créée en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	78 308 790	48 514 657	29 794 133
Section d'investissement	215 278 616	207 644 728	7 633 888
TOTAUX	293 587 406	256 159 385	37 428 021

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	6 852 728	13 875 031	- 7 022 303
Section d'investissement	13 875 031	6 852 728	7 022 303
TOTAUX	20 727 759	20 727 759	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	38 796 844	51 695 160	- 12 898 316
TOTAUX	38 796 844	51 695 160	- 12 898 316

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	85 161 518	62 389 688	22 771 830
Section d'investissement	267 950 491	266 192 616	1 757 875
TOTAUX	353 112 009	328 582 304	24 529 705

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	180 190 595	216 375 338	- 36 184 743
TOTAUX	180 190 595	216 375 338	- 36 184 743

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	85 161 518	62 389 688	22 771 830
Section d'investissement	448 141 086	482 567 954	- 34 426 868
TOTAUX	533 302 604	544 957 642	- 11 655 038

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **85 161 518 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 628 577	1 303 329
75 - Autres produits de gestion courante	87 057 893	76 314 503
77 - Produits exceptionnels	2 073 130	690 958
Total recettes réelles de fonctionnement	91 759 600	78 308 790
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 728	6 852 728
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 728	6 852 728
Total recettes de fonctionnement	98 612 328	85 161 518

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

A ce chapitre sont constatés les droits d'occupation du domaine public pour **1 303 329 F CFP**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre, représentant près de 97,5% des recettes réelles de fonctionnement, enregistre les redevances d'eau, les droits d'accès au réseau et la vente d'eau « en gros » au délégataire (87 057 893 F CFP en 2020).

Chapitre 77 – Produits Exceptionnels

A ce chapitre sont enregistrées des pénalités de retard pour **690 958 F CFP**.

Chapitre 042 – Produits Exceptionnels

Des titres pour un montant total de **6 852 728 F CFP** ont été émis en 2021 à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'adduction en eau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **62 389 688 F CFP** (59 815 484 F CFP en 2020).

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
011 - Charges à caractère général	35 083 961	36 669 778
012 - Charges de personnel	8 121 834	8 121 834
66 - Charges financières	2 734 658	3 723 045
Total dépenses réelles de fonctionnement	45 940 453	48 514 657
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 875 031	13 875 031
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 875 031	13 875 031
Total réelles de fonctionnement	59 815 484	62 389 688

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés l'achat d'eau au SIGN, l'entretien et les réparations des réseaux d'adduction d'eau et divers frais d'étude concernant la Délégation de Service Public de l'eau et l'actualisation du Schéma Directeur d'adduction.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Des dépenses pour un montant de **8 121 834 F CFP** ont été réalisées pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, destinée au service de la gestion de l'eau. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

Un mandat d'un montant de **3 723 045 F CFP** a été émis en règlement des intérêts d'emprunts. Réciproquement, cette somme figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal l'emprunt étant comptabilisé sur celui-ci.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant de la dotation aux amortissements pour la dépréciation des valeurs patrimoniales s'élève à la somme de **13 875 031 F CFP**.



Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **267 950 491 F CFP**. Ce montant inclut une somme de 38 796 844 F CFP correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2020.

Opération		Budget total	Titre	Reports 2021/2022	Total titré + reporté
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	Participation Etat	70 309 348	44 717 804	25 591 544	70 309 348
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	Participation province Sud	21 092 804	13 415 341	7 677 463	21 092 804
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	Participation Etat	94 191 523	42 185 817	52 005 706	94 191 523
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	Participation province Sud	28 257 457	12 655 745	15 601 712	28 257 457
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	Participation Etat	89 250 000	28 239 100	61 010 900	89 250 000
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	Participation province Sud	26 775 000	8 471 730	18 303 270	26 775 000
Total Opérations du Contrat d'Agglomération 2017/2022		329 876 132	149 685 537	180 190 595	329 876 132
OPNI Opération non individualisée	Emprunts	83 800 000	65 593 079	-	65 593 079
Total Opérations non-individualisées		83 800 000	65 593 079	-	65 593 079
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	9 844 110	-	-	-
OPFI Opération financière	Amortissements	33 520 785	13 875 031	-	13 875 031
Total Opérations financières		43 364 895	13 875 031	-	13 875 031
OPFI Opération financière	1068 Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	38 796 844	38 796 844	-	38 796 844
Total général		495 837 871	267 950 491	180 190 595	448 141 086

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **214 497 456 F CFP** auxquels viennent s'ajouter 51 695 160 F CFP de résultat d'investissement déficitaire provenant de l'exercice 2020.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2021/2022	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	111 239 937	80 169 104	72,07%	29 004 513	109 173 617	98,14%
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	206 540 669	107 457 327	52,03%	98 206 510	205 663 837	99,58%
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	81 636 000	691 065	0,85%	80 944 935	81 636 000	100,00%
Total Opération du Contrat d'Agglomération 2017/2022	399 416 606	188 317 496	47,15%	208 155 958	396 473 454	99,26%
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	21 768 376	7 336 493	33,70%	8 219 380	15 555 873	71,46%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	21 768 376	7 336 493	33,70%	8 219 380	15 555 873	71,46%
Opération financière - 1641 Remboursement du capital de la dette	4 105 000	-	0,00%	-	-	0,00%
Opération financière - 1687 Remboursement du capital de la dette au budget principal	12 000 000	11 990 739	99,92%	-	11 990 739	99,92%
Total Opérations financières	16 105 000	11 990 739	74,45%	-	11 990 739	74,45%
Opération non individualisée - Opérations patrimoniales	6 852 729	6 852 728	100,00%	-	6 852 728	100,00%
Total Opérations non individualisées	6 852 729	6 852 728	100,00%	-	6 852 728	100,00%
Déficit d'investissement N-1 reporté	51 695 160	-	0,00%	-	-	0,00%
Total général	495 837 871	214 497 456	43,26%	216 375 338	430 872 794	86,90%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opérations	RAR en dépenses	RAR en recettes
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)	29 004 513	
Subvention de l'État		25 591 544
Subvention de la province Sud		7 677 463
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317)	98 206 510	
Subvention de l'État		52 005 706
Subvention de la province Sud		15 601 712
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	8 219 380	
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 3317)	80 944 935	
Subvention de l'État		61 010 900
Subvention de la province Sud		18 303 270
Total RAR 2020/2021	216 375 338	180 190 595



Récapitulatif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	85 161 518 F
Dépenses réelles et d'ordre	62 389 688 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	22 771 830 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	22 771 830 F
--	---------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	229 153 647 F
Dépenses réelles et d'ordre	214 497 456 F
Solde de gestion (section d'investissement)	14 656 191 F

Résultat d'investissement 2020 reporté	- 51 695 160 F
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020	38 796 844 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	180 190 595 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	216 375 338 F
Solde des Restes à réaliser	- 36 184 743 F

Solde de la section d'investissement (II)	- 34 426 868 F
--	-----------------------

Résultat définitif 2021 (I+II)	- 11 655 038 F
---------------------------------------	-----------------------

BALANCE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

Elle met en évidence :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	97 184 003	80 877 917	16 306 086
Section d'investissement	2 347 202	29 307 556	- 26 960 354
TOTAUX	99 531 205	110 185 473	- 10 654 268

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	4 792 829	900 305	3 892 524
Section d'investissement	900 305	4 792 829	- 3 892 524
TOTAUX	5 693 134	5 693 134	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	73 778 722	-	73 778 722
TOTAUX	73 778 722	-	73 778 722

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	101 976 832	81 778 222	20 198 610
Section d'investissement	77 026 229	34 100 385	42 925 844
TOTAUX	179 003 061	115 878 607	63 124 454

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	-	54 887 936	- 54 887 936
TOTAUX	-	54 887 936	- 54 887 936

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	101 976 832	81 778 222	20 198 610
Section d'investissement	77 026 229	88 988 321	- 11 962 092
TOTAUX	179 003 061	170 766 543	8 236 518

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **101 976 832 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	105 425 585	97 184 003
Total recettes réelles de fonctionnement	105 425 585	97 184 003
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 740 699	4 792 829
Total recettes d'ordre de fonctionnement	3 740 699	4 792 829
Total recettes de fonctionnement	109 166 284	101 976 832

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

La redevance d'assainissement, versée par la Calédonienne Des Eaux, a apporté à la Ville une recette de **97 184 003 F CFP**.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **4 792 829 F CFP** ont été émis à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement perçues dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **81 778 222 F CFP** (71 278 879 F CFP en 2020).

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
011 - Charges à caractère général	47 209 211	58 136 725
012 - Charges de personnel	22 093 175	22 093 175
66 - Charges financières	175 904	164 281
67 - Charges exceptionnelles	900 284	483 736
Total dépenses réelles de fonctionnement	70 378 574	80 877 917
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	900 305	900 305
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	900 305	900 305
Total dépenses de fonctionnement	71 278 879	81 778 222

Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont enregistrés les entretiens de la station d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement, le pompage et le curage des réseaux ou regards, les analyses d'eau ainsi que le remboursement de certaines dépenses (eau, électricité, carburant ...) prises en charge par le budget principal.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Une dépense de **22 093 175 F CFP** a été constatée à cet article pour prendre en compte la part de la masse salariale des agents, affectés au service de la gestion de l'assainissement. Réciproquement, une somme identique figure en recettes de fonctionnement, à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 – Charges financières

164 281 F CFP ont été émis en règlement des intérêts d'emprunt.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

A ce chapitre sont enregistrés les remboursements des redevances d'assainissement, sur demande justifiée des administrés pour la somme totale de **483 736 F CFP**.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le montant de la dotation aux amortissements pour la dépréciation des valeurs patrimoniales s'élève à la somme de **900 305 F CFP**.

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **42 187 042 F CFP** incluant une somme de 38 939 535 F CFP correspondant à la capitalisation du résultat excédentaire de fonctionnement provenant de l'exercice 2020 auxquels viennent s'ajouter 34 839 187 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2020.

Opération		Budget total	Titre	Reports 2020/2021	Total titré + reporté
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	FIP Équipement	-	2 347 202	-	2 347 202
Total Opérations non-individualisées		-	2 347 202	-	2 347 202
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	20 409 308	-	-	-
OPFI Opération financière	Amortissements	13 650 346	900 305	-	900 305
Total Opérations financières		34 059 654	900 305	-	900 305
OPFI Opération financière	001 Excédent d'investissement reporté	34 839 187	-	-	-
OPFI Opération financière	1068 Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	38 939 535	38 939 535	-	38 939 535
Total général		107 838 376	42 187 042	-	42 187 042

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **34 100 385 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2021/2022	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
1900 - ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEUR (AP 5019)	102 070 047	28 332 056	27,76%	54 887 936	83 219 992	81,53%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	102 070 047	28 332 056	27,76%	54 887 936	83 219 992	81,53%
Opération financière - 1687 Remboursement du capital de la dette au budget principal	975 500	975 500	100,00%	-	975 500	100,00%
Total Opérations financières	975 500	975 500	100,00%	-	975 500	100,00%
Opération non individualisée - Opérations patrimoniales	4 792 829	4 792 829	100,00%	-	4 792 829	100,00%
Total Opérations non individualisées	4 792 829	4 792 829	100,00%	-	4 792 829	100,00%
Total général	107 838 376	34 100 385	31,62%	54 887 936	88 988 321	82,52%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opérations	RAR en dépenses	RAR en recettes
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS	54 887 936	-
Total RAR 2020/2021	54 887 936	-



Récapitulatif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	101 976 832 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>81 778 222 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	20 198 610 F

Solde de la section de fonctionnement (I)	20 198 610 F
--	---------------------

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	3 247 507 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>34 100 385 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 30 852 878 F

Résultat d'investissement 2020 reporté	34 839 187 F
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020	38 939 535 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>54 887 936 F</u>
Solde des Restes à réaliser	- 54 887 936 F

Solde de la section d'investissement (II)	- 11 962 092 F
--	-----------------------

Résultat définitif 2021 (I+II)	8 236 518 F
---------------------------------------	--------------------

BALANCE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, par grandes masses et par section.

Elle met en relief :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	336 692 841	334 670 708	2 022 133
Section d'investissement	-	7 345 491	- 7 345 491
TOTAUX	336 692 841	342 016 199	- 5 323 358

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	1 197 326	5 950 182	- 4 752 856
Section d'investissement	5 950 182	1 197 326	4 752 856
TOTAUX	7 147 508	7 147 508	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	14 184 332	-	14 184 332
Section d'investissement	6 875 169	-	6 875 169
TOTAUX	21 059 501	-	21 059 501

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	352 074 499	340 620 890	11 453 609
Section d'investissement	12 825 351	8 542 817	4 282 534
TOTAUX	364 899 850	349 163 707	15 736 143

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	-	664 279	- 664 279
TOTAUX	-	664 279	- 664 279

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	352 074 499	340 620 890	11 453 609
Section d'investissement	12 825 351	9 207 096	3 618 255
TOTAUX	364 899 850	349 827 986	15 071 864

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **337 890 167 F CFP** auxquels viennent s'ajouter 14 184 332 F CFP de résultat d'exploitation excédentaire provenant de l'exercice 2020.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	334 203 548	334 945 045
77 - Produits exceptionnels	6 766 995	825 921
78 - Reprises sur provisions	-	921 875
Total recettes réelles de fonctionnement	340 970 543	336 692 841
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 326	1 197 326
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 197 326	1 197 326
Total Recettes réelles de fonctionnement	342 167 869	337 890 167
002 - Excédent d'exploitation reporté	11 362 662	14 184 332
Total recettes de fonctionnement (avec résultat reporté)	353 530 531	352 074 499

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

A ce chapitre sont enregistrés les produits de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre divers excédents perçus sur des exercices antérieurs soldés à la demande du comptable public ainsi que les frais de remplacement des bacs détériorés ou volés.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions

En 2021, 921 875 F CFP de provisions ont été reprises pour couvrir des dégrèvements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Des titres pour un montant total de **1 197 326 F CFP** ont été émis à l'article « 777 – *Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat* ». Il s'agit d'une opération interne obligatoire de reprise dans le compte de résultat de subventions d'investissement.

Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté

14 184 332 F CFP de résultat d'exploitation 2020 reporté sont inscrits à l'article « 002 - *Résultat d'exploitation reporté* » qui ne fait pas l'objet de mouvement sur l'exercice mais dont la ville doit tenir compte pour calculer le résultat de l'exercice.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **340 620 890 F CFP**.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
011 - Charges à caractère général	311 941 341	314 498 647
012 - Charges de personnel	19 550 186	14 650 186
67 - Charges exceptionnelles	1 904 489	921 875
68 - Dotations aux provisions	-	4 600 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	333 396 016	334 670 708
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 950 183	5 950 182
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 950 183	5 950 182
Total dépenses de fonctionnement	339 346 199	340 620 890

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement fait apparaître un montant de réalisations s'élevant à **5 950 182 F CFP** auxquels viennent s'ajouter 6 875 169 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2020.

Opération	Budget total	Titre	Reports 2021/2022	Total titré + reporté
OPFI Opération financière	Virement de la section de fonctionnement	7 269 836	-	-
OPFI Opération financière	Amortissements	5 950 182	5 950 182	-
Total Opérations financières		13 220 018	5 950 182	5 950 182
OPFI Opération financière	001 Excédent d'investissement reporté	6 875 169	-	6 875 169
Total général		20 095 187	12 825 351	12 825 351

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **8 542 817 F CFP**.

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2020/2021	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	11 111 229	7 345 491	66,11%	664 279	8 009 770	72,09%
Total Opérations récurrentes (entretien du patrimoine)	11 111 229	7 345 491	66,11%	664 279	8 009 770	72,09%
13721 QAV NORD	2 400 000	-	0,00%	-	-	0,00%
Total Autres Opérations	2 400 000	-	0,00%	-	-	0,00%
Opération non individualisée - Opérations patrimoniales	7 183 958	1 197 326	16,67%	-	1 197 326	16,67%
Total Opérations non individualisées	7 183 958	1 197 326	16,67%	-	1 197 326	16,67%
Total général	20 695 187	8 542 817	41,28%	664 279	9 207 096	44,49%

LES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif.

Opérations	RAR en dépenses	RAR en recettes
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	664 279	-
Total RAR 2020/2021	664 279	-

Résultat définitif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	337 890 167 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>340 620 890 F</u>
Solde de gestion (section de fonctionnement)	- 2 730 723 F

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 **14 184 332 F**

Solde de la section de fonctionnement (I) 11 453 609 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre	5 950 182 F
Dépenses réelles et d'ordre	<u>8 542 817 F</u>
Solde de gestion (section d'investissement)	- 2 592 635 F

Résultat d'investissement 2020 reporté **6 875 169 F**

Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>664 279 F</u>
Solde des Restes à réaliser	- 664 279 F

Solde de la section d'investissement (II) 3 618 255 F

Résultat définitif 2021 (I+II) 15 071 864 F

BALANCE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4

La balance des mouvements permet de résumer le compte administratif du budget annexe Lotissement ZI La Coulée Tr 4, crée en 2018.

Elle met en relief :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses donnant lieu à des paiements ou des encaissements.

I - Mouvements réels	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	689 457	-
Section d'investissement	-	2 168 659	-
TOTAUX	-	2 858 116	-

II - Les mouvements d'ordre dont le total des opérations doit toujours être équilibré (à ce titre, le total des dépenses de fonctionnement équivaut au total des recettes d'investissement et le total des recettes de fonctionnement correspond au total des dépenses d'investissement).

II - Mouvements d'ordre	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-
TOTAUX	-	-	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2020 qui sont prises en compte en 2021.

III - Affectation de résultat	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	735 462	-
Section d'investissement	27 036 409	-	27 036 409
TOTAUX	27 036 409	735 462	26 300 947

IV - Les résultats de clôture de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Réalisation		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	1 424 919	-
Section d'investissement	27 036 409	2 168 659	24 867 750
TOTAUX	27 036 409	3 593 578	23 442 831

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Issus de la comptabilité d'engagement, les restes à réaliser représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V - Restes à réaliser	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	-	-	-
TOTAUX	-	-	-

VI - Les résultats définitifs 2021 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Réalizations		Solde
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	-	1 424 919	-
Section d'investissement	27 036 409	2 168 659	24 867 750
TOTAUX	27 036 409	3 593 578	23 442 831

Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 ne fait apparaître aucune réalisation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **689 457 F CFP** correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt auquel vient s'ajouter le résultat d'exploitation reporté de 2020 pour un montant de 735 462 F CFP.

Chapitre	Réalisations 2020	Réalisations 2021
66 - Charges financières	735 462	689 457
Total dépenses réelles de fonctionnement	735 462	689 457
Total dépenses de fonctionnement	735 462	689 457
002 - Déficit d'exploitation reporté	-	735 462
Total dépenses de fonctionnement (avec résultat reporté)	735 462	1 424 919

RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'examen des recettes d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 ne fait apparaître aucune réalisation, il convient toutefois de tenir compte de 27 036 409 F CFP de résultat d'investissement excédentaire provenant de l'exercice 2020.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'examen des dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître une somme de réalisations s'élevant à **2 168 659 F CFP** correspondant au remboursement du capital des emprunts

Opération	Budget total	Réalisé total	%	Reports 2021/2022	Engagé (Mandaté + Reporté)	%
Opération financière - 1641 Remboursement du capital de la dette	2 170 000	2 168 659	99,94%	-	2 168 659	99,94%
Opération financière - Transfert vers la section de fonctionnement - Sorties des stocks provisoires	24 866 409	-	0,00%	-	-	0,00%
Total Opérations financières	27 036 409	2 168 659	8,02%	-	2 168 659	8,02%
Total général	27 036 409	2 168 659	8,02%	-	2 168 659	8,02%

Résultat définitif

Fonctionnement

Recettes réelles et d'ordre	0 F
Dépenses réelles et d'ordre	689 457 F
Solde de gestion (section de fonctionnement)	- 689 457 F

Affectation du déficit de fonctionnement 2020

- 735 462 F

Solde de la section de fonctionnement (I)

- 1 424 919 F

Investissement

Recettes réelles et d'ordre

0 F

Dépenses réelles et d'ordre

2 168 659 F

Solde de gestion (section d'investissement)

- 2 168 659 F

Résultat d'investissement 2020 reporté

27 036 409 F

Solde de la section d'investissement (II)

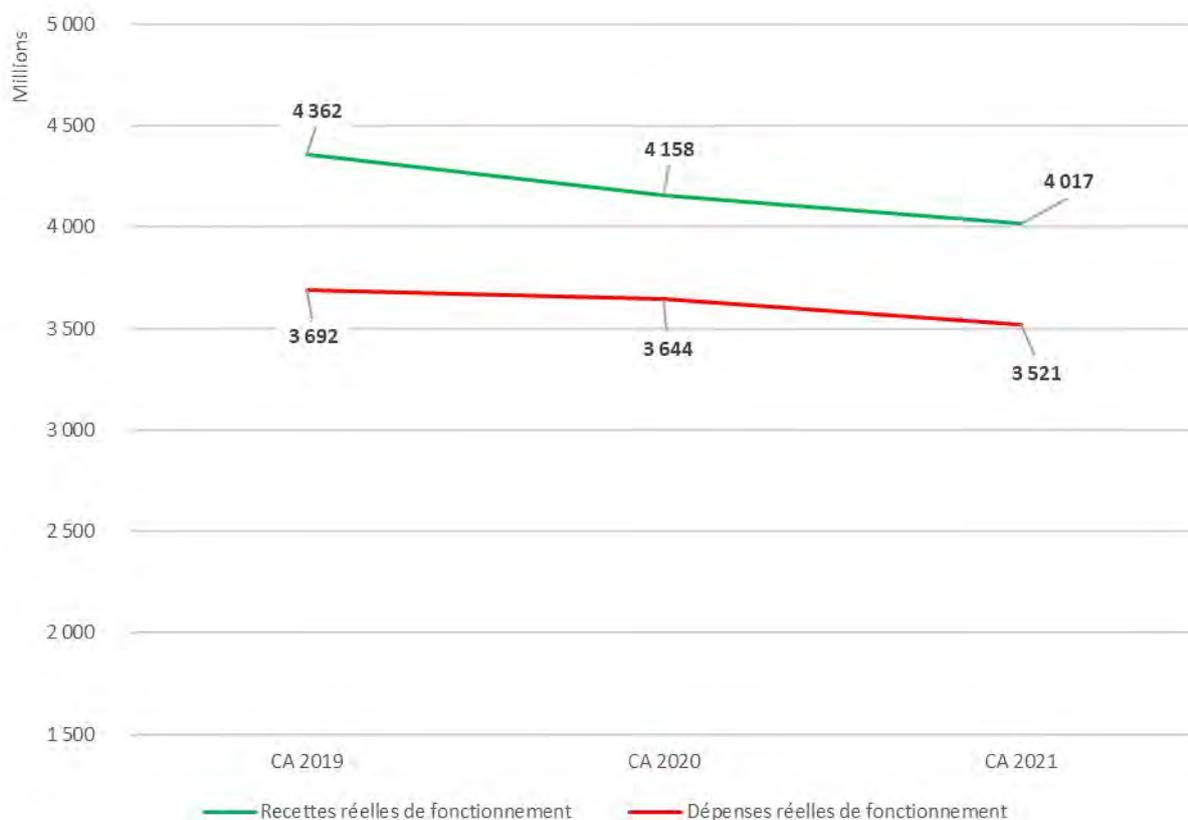
24 867 750 F

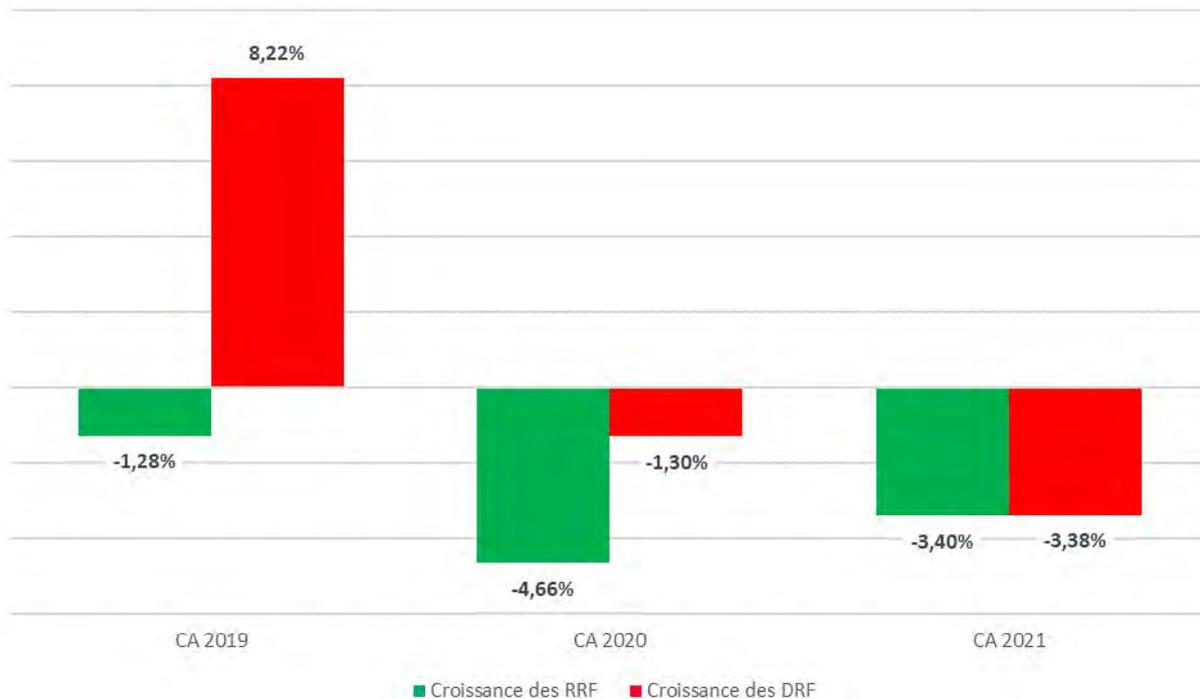
Résultat définitif 2021 (I+II)

23 442 831 F

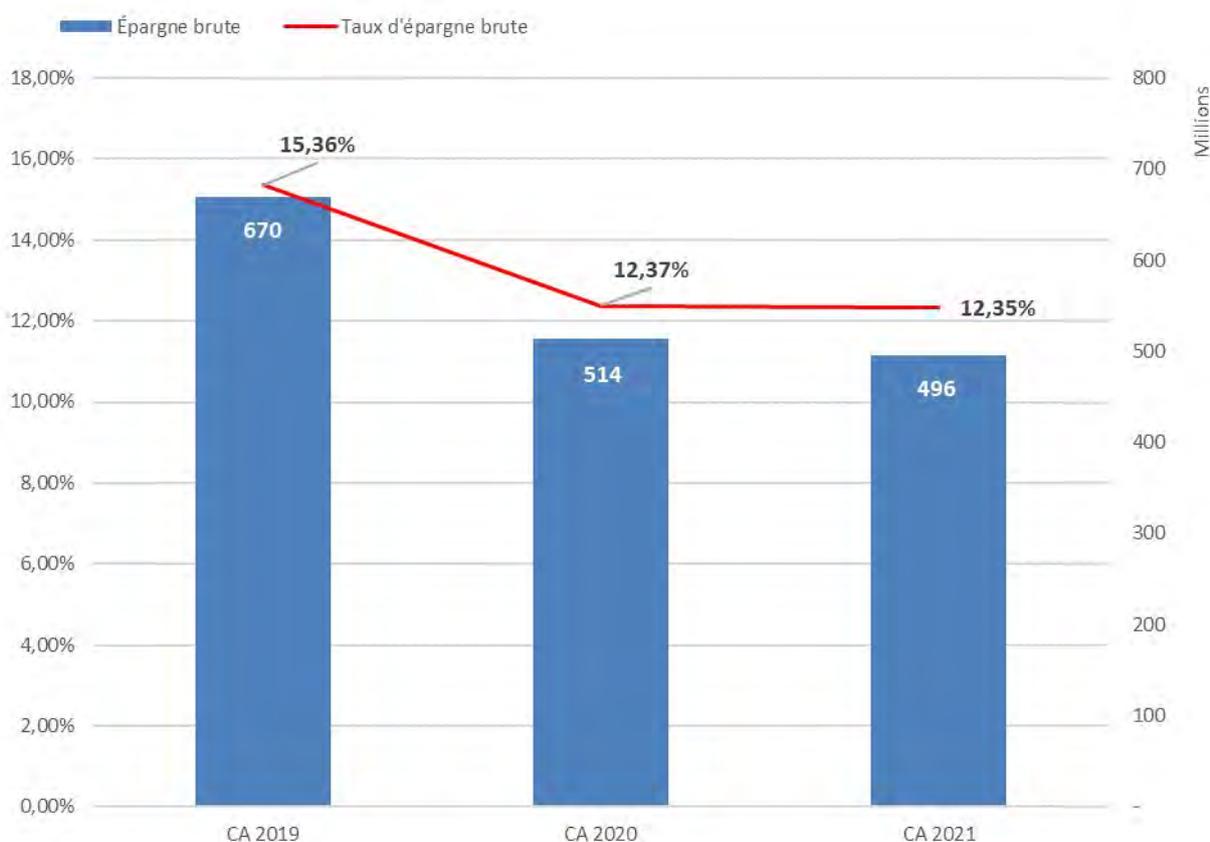
ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

Depuis 2019, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 345 MF CFP soit 7,91%. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent quant à elles de 171 MF CFP soit 4,64%.

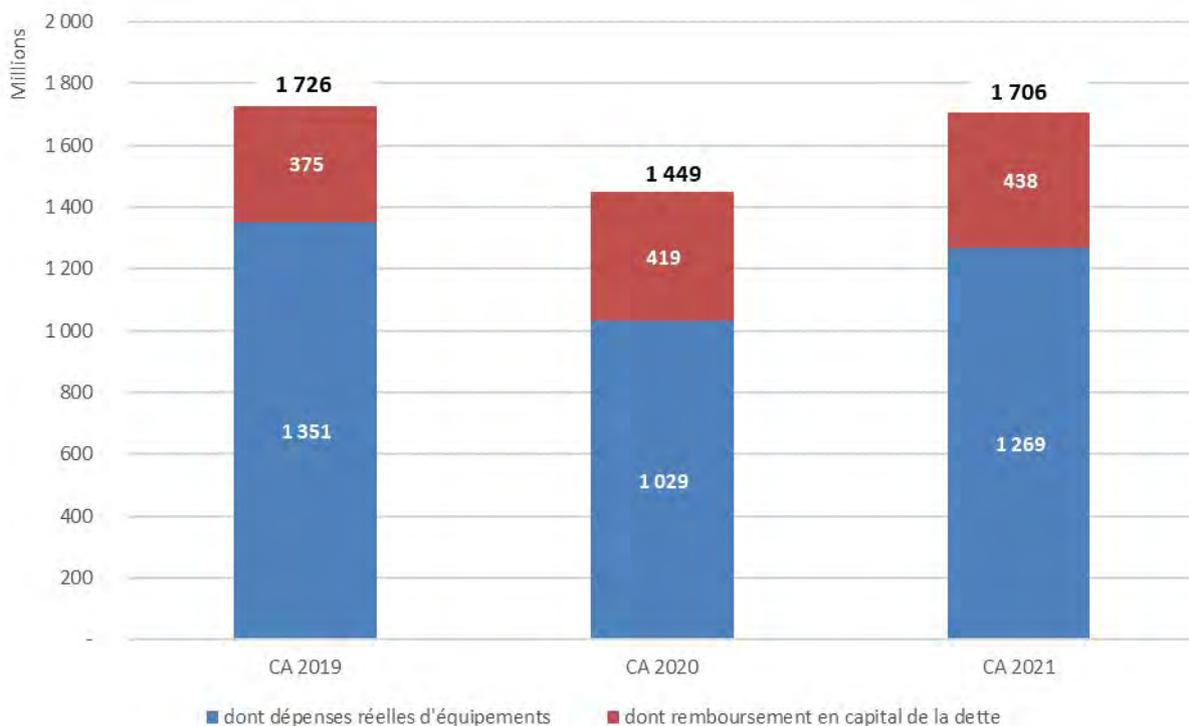




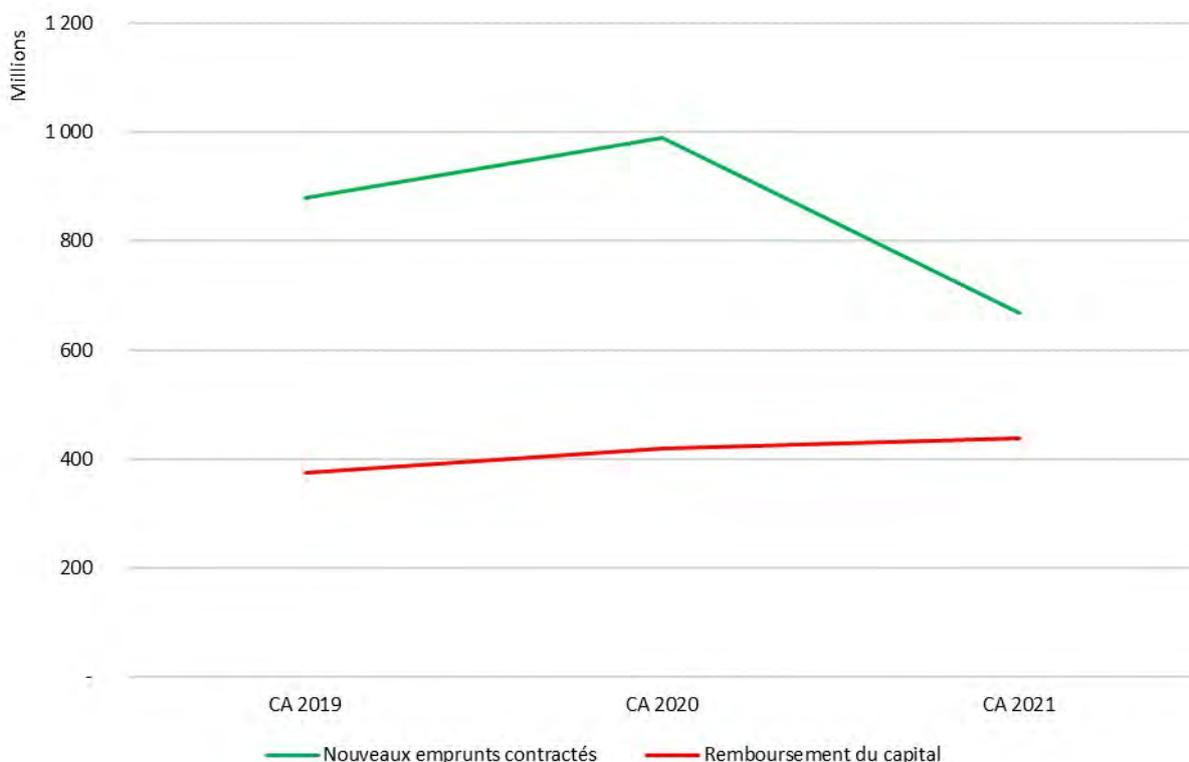
Depuis 2019, l'épargne brute diminue mais reste d'un niveau correct. En 2020, avec une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 200 MF CFP, elle passe en dessous de 15%, niveau de référence de la Ville et se stabilise à ce niveau en 2021.



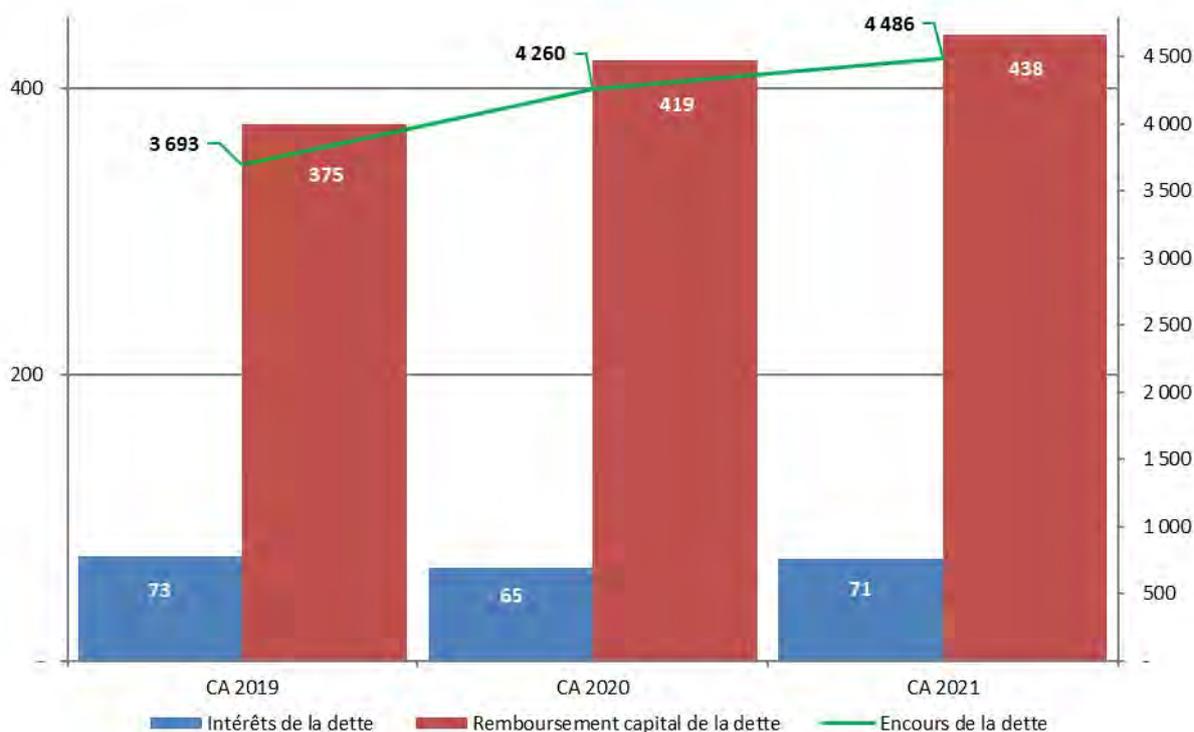
En 2021, le niveau d'investissement est du même niveau qu'en 2019, il convient de noter toutefois que le montant du remboursement en capital de la dette augmente de 63 MF CFP et que les opérations d'investissement diminuent de 82 MF CFP.



A compter de 2019, la Ville a eu recours de façon plus importante à l'emprunt en bénéficiant des taux historiquement bas sur la période. A compter de 2021, elle s'efforce d'avoir moins recours à l'emprunt.

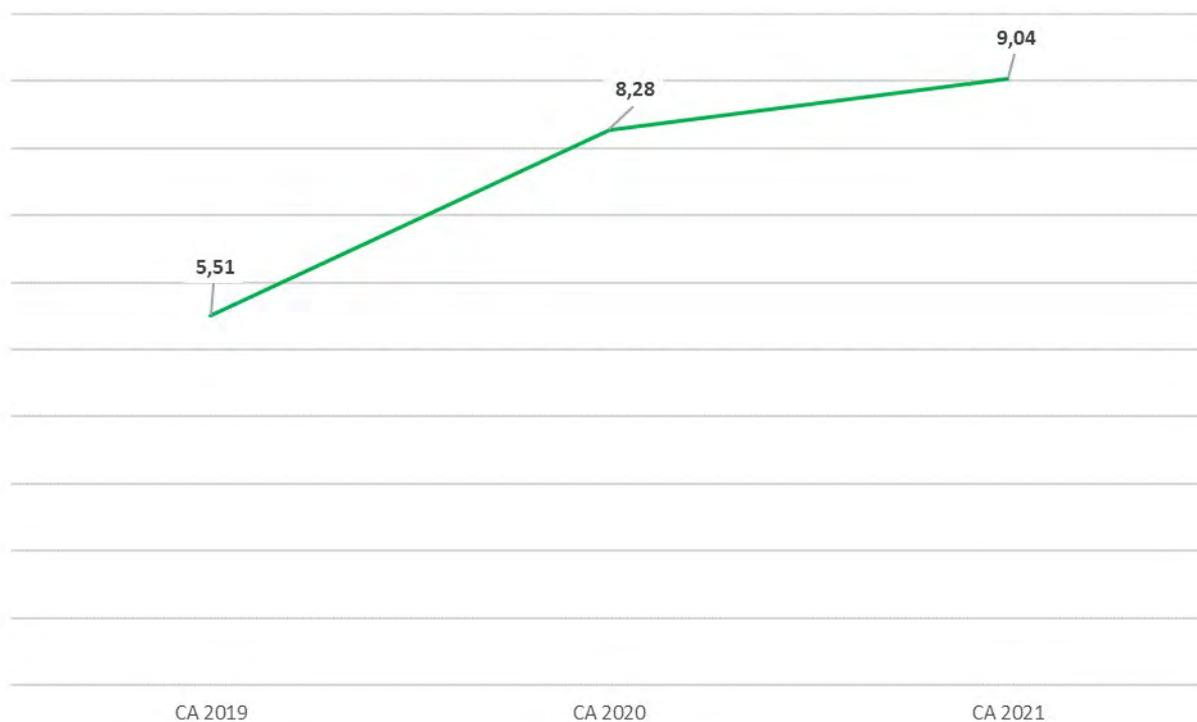


Ce recours plus important en 2019 et 2020 à l'emprunt a entraîné une augmentation de l'encours de la dette.



La capacité de désendettement représente le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne (rapport capital restant dû/épargne brute).

Le recours soutenu à l'emprunt en 2019 et 2020 a entraîné une augmentation du nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne, avec, en 2021, un dépassement de la référence de 7 ans. La Ville maintient toutefois une capacité de désendettement inférieure au seuil d'alerte de 10 ans.



Observations en cours de séance :

Une présentation consolidée des comptes administratifs et du budget principal et des budgets annexes de la commune, est réalisée par M. CARTEGINI (cf. annexe 1). Il est à noter que la présentation ainsi que les documents comptables ont préalablement été transmis aux élus, à l'appui de la convocation du conseil municipal.

- Budget principal :

Au « chapitre 41 – opérations patrimoniales », Mme JULIÉ demande à quoi correspondent les 268 M F CFP.

M. CARTEGINI répond que ce sont des opérations d'intégrations. Elles correspondent aux opérations d'ordre que l'on retrouve d'une part en section d'investissement-recettes et d'autre part en section d'investissement-dépenses.

Mme JULIÉ souhaite également des éclaircissements sur les 91 M F CFP inscrits au « chapitre 204 – biens immobilier. »

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit de subventions d'investissement en faveur de la SECAL et du SMTU.

Concernant les contrats de développement, la conseillère municipale souhaite connaître le taux d'exécution et demande si la Ville a prévu des projets pour l'année de prolongation.

M. AFCHAIN répond qu'une note sur le taux d'exécution des différents contrats sera réalisée. Il indique également que le contrat sera prolongé mais qu'il n'y a pas d'enveloppe supplémentaire, sauf pour le fonctionnement.

Mme JULIÉ rappelle plusieurs faits survenus la nuit dernière :

- Les gendarmes ont été victimes de jet de pierre ;
- Il y a eu cinq « home jacking » ;
- Un véhicule a percuté celui des gendarmes ;
- Un tir par armes à feu ;
- Une personne s'est prit un coup de sabre au niveau du cou.

Elle souhaite savoir ce que la Ville compte faire pour améliorer la sécurité des mondoriens. Aussi, elle demande si le Conseil de Sécurité (CLSPD) a prévu de se réunir prochainement.

M. AFCHAIN répond qu'en effet, cela fait 1 mois et demi qu'il y a une recrudescence de faits assez graves sur la commune. Il indique en être bien conscient et qu'hier, une réunion a eu lieu avec tous les acteurs concernés. La Ville du Mont-Dore met tous ses moyens en œuvre pour éradiquer ce phénomène avec la Gendarmerie. Il ajoute qu'un individu est activement recherché par la gendarmerie et espère que lorsqu'il sera arrêté, l'effet de bande s'estompera. Il rappelle aussi plusieurs faits qui ont eu lieu à Saint-Louis :

- Le meurtre d'un sculpteur ;
- Les policiers municipaux ont été menacés de morts ;
- Les pompiers ne peuvent pas être envoyés sur Saint-Louis sans être accompagnés des gendarmes ;
- Une administrée s'est perdue dans la vallée de la Thy et les pompiers n'ont pas pu intervenir. Heureusement, avec l'aide des coutumiers, la personne a pu être retrouvée.

Il annonce que des réunions destinées à mettre en place des actions concrètes sur le terrain, sont prévues avec les coutumiers, l'État et la Ville du Mont-Dore.

Mme JULIÉ en profite pour rappeler toutes les propositions émises par le groupe « Générations Mont-Dore » pour un éventuel plan d'action :

- 1) Augmenter la présence sur le terrain des policiers municipaux sur des endroits stratégiques du lundi au jeudi (ex : Briqueterie).
- 2) L'acquisition de flashball. D'ailleurs, elle souhaite savoir si la formation a eu lieu, si les commandes ont bien été passées et quand les policiers pourront les utiliser.
- 3) Alerter les mondoriens par SMS quand il y a des home jackings.

Pour finir, le groupe « Générations Mont-Dore » souhaite apporter tout son soutien aux policiers et aux pompiers de la commune du Mont-Dore.

Avant de donner la parole à M. MONTEFERRARIO, M. AFCHAIN indique que ces trois points sont pris en compte par l'exécutif. La présence des policiers est un sujet qui fait partie des réunions que la Ville a régulièrement avec la Gendarmerie.

Au sujet des Flashball, M. MONTEFERRARIO répond qu'ils ont bien été commandés. La livraison se faisant par bateau, celle-ci prend plus de temps. Il ajoute que les policiers de la voie publique seront prochainement dotés de caméras individuelles. Les agents sont en cours de formation et la Ville finalise les autorisations auprès du Haut-commissariat.

Au sujet de l'alerte des administrés, il indique qu'un réseau par « WhatsApp » sera mis en place. Il sera piloté par la Gendarmerie et les administrés volontaires auront accès aux informations en temps réel.

Il rappelle également qu'il est important de distinguer les compétences de chacun. La police municipale est avant tout là pour faire respecter la police administrative. Ils ne sont pas équipés pour faire de la sécurité publique. Enfin, au sujet de la présence sur le terrain, la Ville travaille sur un déploiement plus tard la nuit sur des horaires bien définies. Il ajoute que les nuits sont entièrement couvertes par la gendarmerie, à partir de 2h du matin.

M. AFCHAIN indique que la brigade de Gendarmerie du Pont des Français est maintenant installée à Saint-Michel. En étant plus près des faits, il espère que cela va apporter un peu plus de sécurité aux quartiers avoisinants.

Sur les recettes dont bénéficie la commune, Mme JULIÉ indique qu'en 2021, les recettes fiscales étaient en baisse, notamment en ce qui concerne les droits d'enregistrement. Cela montre qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'activité sur la commune et que la reprise, après la crise sanitaire, a beaucoup de mal à ce faire. Elle se demande ainsi comment la commune pourra retrouver des marges de manœuvre.

Son interrogation précédente sur les contrats de développements n'était pas anodine car il lui semble que l'année de prolongation sera accompagnée d'un budget supplémentaire. Ces contrats devront être renégociés en 2024 pour les 5 prochaines années, mais la Ville devra être en capacité d'emprunter pour pouvoir les financer. Malheureusement, la capacité d'emprunt de la Ville est impactée par la baisse des recettes et un taux d'endettement important. D'autant plus que la collectivité n'a exécuté que 70% de ses dépenses d'investissement, ce qui est dommage.

Pour conclure, le groupe Générations Mont-Dore votera favorablement ce compte administratif et émet le souhait que l'ensemble des conseillers municipaux soient soudés dans les discussions sur le futur statut de la Nouvelle-Calédonie afin que le travail des communes soit reconnu et que leur rôle et financement soient renforcés.

M. AFCHAIN indique que c'est exactement le message qu'il avait l'intention de diffuser à la mission sénatoriale qui reçoit la Ville, ce dimanche après-midi.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe eau :

Mme JULIÉ demande qu'une réponse lui soit apportée à sa demande formulée en commission sur les réservoirs des hauts de Robinson, ainsi que sur le réservoir SCHOHN.

M. AFCHAIN répond que les services lui répondront prochainement.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe assainissement :

Aucune observation.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe ordures ménagères :

Mme JULIÉ souhaite savoir où en est le dossier de la vente de la SAEML Mont-Dore Environnement.

M. AFCHAIN répond que la phase de négociation est en cours.

Mme JULIÉ indique qu'il y a donc des acheteurs potentiels.

M. AFCHAIN répond par l'affirmative.

Mme JULIÉ demande s'il y a une date butoir.

M. AFCHAIN répond par la négative, mais le plus tôt serait le mieux.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe lotissement ZI de La Coulée TR4 :

Aucune observation.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Approbation des autorisations de programme et d'engagement, du compte administratif 2021 du budget principal et de ses budgets annexes :

La note explicative de synthèse n°33/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du CCNC il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Les APCP mises à jour ayant été présentées lors du vote du Budget Primitif 2022, il convient ici de constater les réalisations de l'exercice 2021.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- **Budget principal :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe eau :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Budget annexe assainissement :**

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	32	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 :

La note explicative de synthèse n°34/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que restes à réaliser, inscrits par anticipation au budget primitif de la commune, sont constatés de manière définitive au Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de constater les résultats de clôture 2021 tels que retracés ci-après :

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	441 277 756 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 49 298 366 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	- 207 510 506 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 256 808 872 FCFP

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	388 278 626 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 123 132 369 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 115 773 548 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 238 905 917 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

<i>Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>388 278 626 FCFP</i>
---	-------------------------

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	22 771 830 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	1 757 875 FCFP
Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II)	- 36 184 743 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 34 426 868 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

<i>Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	<i>22 771 830 FCFP</i>
---	------------------------

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	20 198 610 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	42 925 844 FCFP

Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) - 54 887 936 FCFP

Besoin de financement en investissement (I+II) - 11 962 092 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

Article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » 20 198 610 FCFP

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement 11 453 609 FCFP

Solde excédentaire de la section d'investissement (I) 4 282 534 FCFP

Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) - 664 279 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2022 :

Article « 002 - Excédents d'exploitation reporté » 11 453 609 FCFP

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement - 1 424 919 FCFP

Solde excédentaire de la section d'investissement (I) 24 867 750 FCFP

Solde des restes à réaliser en investissement (II) 0 FCFP

Affectation du résultat de fonctionnement en 2021 :

Article « 002 - Déficit d'exploitation reporté » - 1 424 919 FCFP

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

Après avoir ajusté le compte administratif avec le compte de gestion, M. CARTEGINI informe que les délibérations sont conformes à ce qui a été voté au budget primitif.

Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

• Budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Habilitation donnée au Maire à ester en justice au nom de la commune dans trois affaires l'opposant au Syndicat Mixte des Transports Urbains :

La note explicative de synthèse n°35/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Les statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) prévoient notamment ses modalités de financement (art.23 et art.25), et plus particulièrement précisent que :

- les « membres du syndicat mixte contribuent à son financement en compensant la différence entre les recettes de toute nature, hors contribution directe des membres, d'une part et les charges prévisionnelles annuelles d'autre part ».
- « Les contributions des collectivités membres constituent des dépenses obligatoires pour celle-ci. Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année par le comité syndical. La clé de répartition financière sera calculée en tenant compte des critères suivants :
 - L'évolution de la population recensée si cette donnée est connue,
 - Le rendement par commune de la fiscalité qui pourrait être affectée au budget du syndicat,
 - La participation de la province Sud ».

Au moment de sa création, en 2010, les 5 membres du syndicat se sont accordés sur un versement annuel en fonctionnement défini au montant qu'ils mandataient précédemment dans leurs compétences transports propres (délégation CARSUD pour la PS, délégation KARUIA pour Nouméa, coûts des transports scolaires pour toutes les communes), auquel s'ajoutait une participation d'investissement.

Face aux difficultés financières annoncées par le SMTU en 2020, et plus particulièrement une diminution des recettes escomptées et une augmentation des dépenses liées aux DSP, ayant pour conséquence un besoin de financement des membres passant de 1.4MdF à 1.5MdF, les membres ont établi un scénario d'augmentation liée de leurs participations à échéance 2026. Ainsi :

- En 2021, les communes ont décidé d'accroître leur participation à hauteur d'1% pour Nouméa, et d'une répartition restante sur les 3 autres au prorata de leur participation initiale.
- En 2022, les membres ont acté de ne verser qu'une participation en fonctionnement, cumulant les montants précédemment versés sur les deux sections. La Ville de Nouméa a souhaité geler sa participation au montant de 2021 (570MF) jusqu'en 2026.
- Sur cette même période, la participation de la Province Sud a été gelée à 700MF.

Le Débat d'Orientations Budgétaires du SMTU présenté en séance du comité syndical le 10 mars 2022, a intégré ces éléments. Le Conseil Syndical (CS) du SMTU a délibéré sur ces mêmes montants pour l'année 2022 le 15 mars 2022. Le budget principal 2022 de la Ville du Mont-Dore, voté le 24 mars 2022, a intégré cette participation de 42 661 093 F pour le SMTU auquel s'ajoute une provision de 30 000 000 F.

Face aux difficultés pour équilibrer son budget primitif 2022, postérieurement au DOB, le SMTU a sollicité des 5 membres une participation complémentaire 2022 d'une part, d'autre part, a souhaité acter une clé de répartition applicable dès l'année 2023, fixant la contribution des membres à hauteur de 700MF pour la Province sud et au prorata de la clé FIP pour les communes.

Ainsi, ont été présentées au vote du comité syndical du SMTU qui s'est tenu le 26 avril 2022 les délibérations suivantes :

- Délibération DEL-12 : modifiant la délibération DEL-2022-09 portant approbation de la répartition des contributions au titre de l'année 2022 des collectivités membres du SMTU,

Cette délibération fixe la contribution de la Ville du Mont-Dore à 154.229.645 F au titre de l'année 2022, contre 42.661.093 F prévu au DOB du SMTU, voté au CS du SMTU le 15 mars 22 et voté au budget de la Ville le 24 mars 2022.

Cette augmentation de 111.568.552 F représente +361% de la dotation initiale budgétée par la Ville en fonctionnement.

- Délibération DEL-13 : approuvant le budget unique du SMTU pour l'exercice 2022,

Cette délibération approuve le budget 2022 du SMTU en intégrant la recette issue de la contribution des membres définie dans la délibération DEL-12.

- Délibération DEL-14 : approuvant une clé de répartition financière.

Cette délibération approuve une clé de répartition financière des contributions des membres, applicable au 1^{er} janvier 2023, dont la part affectée aux communes est répartie selon la clé FIP.

Avec cette clé, seules les communes de Dumbéa, Mont-Dore et Paita verront leurs contributions annuelles augmenter.

La Ville du Mont-Dore a voté contre les délibérations DEL-12, DEL-13 et DEL-14, de même que la Ville de Dumbéa pour les deux dernières.

Toutefois, les règles de majorité du conseil syndical du SMTU, détenue par deux membres sur cinq, ont rendu impossible aux seules communes impactées la possibilité de s'opposer à ces contributions complémentaires 2022 et à venir, qui ne sont pas supportables pour la Ville.

Ces trois délibérations prises « en force » par la majorité du conseil syndical du SMTU mettent en péril la pérennité financière de la Ville, et ce dès 2022.

Aussi, il est indispensable pour la Ville :

- De suspendre en urgence la mise en œuvre de la délibération DEL-12 (référé suspension),
- De solliciter l'annulation des trois délibérations DEL-12, DEL-13 et DEL-14 (recours en annulation).

La Ville étant membre du SMTU, il est sollicité l'accord du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à ester en justice sur ces trois dossiers, de mener toutes les procédures qui viendraient à être diligentées à l'encontre du Syndicat Mixte des Transports Urbains, et de solliciter toutes les juridictions compétentes.

Observations en cours de séance :

M. AFCHAIN rappelle qu'en début de mandature, le conseil municipal a autorisé le Maire à ester en justice. La Ville étant membre du SMTU, l'avocat a conseillé de prendre une délibération spécifique afin de se couvrir d'un éventuel recours.

Mme MOREAU annonce que le groupe « Générations Mont-Dore » soutient la Ville dans cette démarche pour plusieurs raisons : le service du SMTU et le Néobus ne sont pas au rendez-vous sur la commune et la Ville n'a pas les moyens de financer cette participation. Par ailleurs, il s'interroge sur le fonctionnement des syndicats intercommunaux, il estime que ceux-ci ne pourront pas fonctionner correctement sans fiscalité dédiée et en comptant uniquement sur les participations des collectivités.

M. SAO rejoint la position du groupe « Générations Mont-Dore ». Il se demande où est la solidarité lorsque la ligne du Mont-Dore Sud est coupée lorsque les agents du SMTU font valoir leur droit de retrait. Il pense notamment à la Résidence « Jardins des Sens » où les usagers, qui sont des personnes âgées, ont été privés pendant plus d'une semaine, de leur moyen de déplacement. Il ajoute que la participation de la Ville du Mont-Dore doit être à la hauteur de la qualité et du service qui lui est rendu.

M. PIDJOT indique, comme le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! », soutenir le projet de délibération. Même si la période est difficile, demander une participation trois fois supérieur à ce qui a été prévu est difficilement soutenable par la commune.

Mme JULIÉ demande si la Ville ne serait pas tenue d'inscrire dans la décision modificative budgétaire qui va suivre, des provisions, dans le cas où elle doit financer les 110 M FCFP supplémentaires pour cette année.

M. AFCHAIN répond qu'une enveloppe de 30 M F CFP a été inscrite et qu'un référé en suspension a été déposé au tribunal à l'encontre de la provision complémentaire de 110 M FCFP.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 :

La note explicative de synthèse n°35/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **24 677 740 F**,

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- **+ 6 000 000 F** de Taxe Communale d'Aménagement au vu des réalisations de janvier à mai 2022.

Au chapitre 74 « Subventions d'exploitation » :

- **+ 14 362 000 F** de FIP Fonctionnement : Il a été prévu au Budget Primitif 2022 une réduction de 5% du FIP par rapport à 2021, cette diminution est, pour tenir compte des estimations mises à jour, ramenée à 4% de diminution.

Au chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

- **+ 2 000 000 F** de reprises de provisions à l'article « 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges » pour couvrir des frais d'actes et de contentieux jusqu'en fin d'exercice.
- **+ 2 315 740 F** de reprises de provisions à l'article « 7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour l'annulation d'un titre de Taxe Communale d'Aménagement.

En dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **24 677 740 F**,

Au chapitre 011 « Charges à caractères général » :

- **+ 17 794 320 F** dont 1 688 000 F pour l'entretien des climatiseurs et pour le nettoyage des locaux de l'Espace de Travail Partagé, 12 000 000 F suite aux travaux de déblaiement des voiries et réseaux engendrés par les phénomènes météorologiques de ce début d'année, 2 000 000 F pour couvrir des frais d'actes et de contentieux, 606 320 F de complément pour la mission relative à la protection des données (RGPD), 1 500 000 F pour l'entretien des structures recevant des associations.
- **- 4 000 000 F** de consommations électriques au vu des réalisations de janvier à mai 2022.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- **+ 8 158 417 F** dont 1 358 417 F de complément d'indemnités et de formations des élus et 6 800 000 F de participation complémentaire à verser à la province Sud dans le cadre du projet ODI 5 au titre de l'exercice 2021

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- **+ 2 315 740 F** à l'article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » pour l'annulation d'un titre de Taxe Communale d'Aménagement.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- **+ 409 263 F**.

En recettes d'investissement, les crédits budgétaires augmentent de **11 350 000 F**,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 11 350 000 F au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires augmentent 11 350 000 F,

En opérations individualisées :

- 0300 - AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) : - 2 452 290 F,
- 0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : 952 290 F,
- 0900 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) : 2 800 000 F,
- 1000 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) : 700 000 F,
- 1700 - AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : 7 200 000 F,
- 9915 - FONTAINE DE PLUM : 150 000 F,
- 10116 - AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES : 2 000 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 408 923 363 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 24 677 740 F soit 3 657 488 525 F ;
- en section d'investissement : + 11 350 000 F soit 1 751 434 838 F.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

M. SAO indique qu'au budget primitif, une enveloppe exceptionnelle de 30 M F CFP a été votée pour les voiries et réseaux. Il demande donc pour quelle raison la Ville souhaite inscrire 12 M F CFP au chapitre 011 « charges à caractère général ».

M. OXFORD explique que les 30 M F CFP ont été votés en investissement pour des travaux. Les 12 M F CFP demandés relèvent du fonctionnement, pour des travaux de déblaiement notamment, menés d'urgence suite aux intempéries.

Mme JULIÉ souhaite savoir à quoi correspondent les 1,358 M F CFP de complément d'indemnités et de formations des élus.

M. CARTEGINI explique que l'enveloppe des indemnités des élus a été sous-estimée et que plus d'1 M F CFP sera ajouté pour la formation des élus, en fonction d'un pourcentage qui doit être obligatoirement affecté au budget et être consommé.

Mme JULIÉ demande un catalogue des formations proposées.

M. AFCHAIN répond qu'il est disponible au cabinet du Maire.

A l'opération 10116 – « Aménagement de la route de la Montagne des Sources », Mme JULIÉ fait remarquer que les farés construits en bordure de rivière sont envahis de déchets. Elle souhaite que les poubelles soient rapprochées des farés.

M. OXFORD répond que les poubelles sont placées volontairement près des zones de stationnement des voitures pour deux raisons :

- La première, pour faciliter la récupération des déchets ;
- La deuxième, pour que les administrés puissent jeter leurs déchets au moment de partir.

Mme JULIÉ demande s'il est possible d'éclairer la cour de l'école de Saint-Michel avec un projecteur car la nuit tombe de plus en plus tôt.

M. AFCHAIN tient à préciser que le vote du budget du SMTU impose à la Ville une subvention de 154 M FCFP. Le représentant de la Ville du Mont-Dore ainsi que celui de la Ville de Dumbéa n'ont

pas voté ce budget et déposeront deux recours (un pour le budget et un pour la clé de répartition) très prochainement.

M. SAO souhaite savoir si les 154 M F CFP doivent être versés dans l'année.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il ajoute que cette année, le déficit précédent du SMTU a été divisé entre les 5 membres (province Sud et les quatre communes). Or, cette répartition n'est pas équitable, ni soutenable budgétairement.

Mme JULIÉ demande une grille des recettes générées par l'ETP avant la séance du conseil municipal*.

*Recettes générées par l'ETP :

- 2021 : 1 770 000 F CFP
- 2022 (à ce jour) : 1 057 000 F CFP

Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Observations en cours de séance :

- Budget principal :

Au vu du rendement extrêmement faible que rapporte l'ETP à la Ville du Mont-Dore, Mme JULIÉ demande s'il ne serait pas plus pertinent de confier sa gestion à une entreprise privée. Elle indique également avoir vu un AVP pour le recrutement d'un nouveau gestionnaire et rappelle qu'il y a eu tout de même deux détournements de fonds. Elle précise que si la gestion de l'ETP est confiée à une entreprise privée, la Ville bénéficiera d'un loyer d'occupation des lieux qui sera toujours plus important que les 1,7 M FCFP/an que rapporte l'ETP à la Ville.

M. AFCHAIN répond que ce mode de gestion avait été envisagé dès le début du projet et que c'est certainement ce qui va être fait dans le futur. La gestion en régie aura permis d'apporter à la Ville la connaissance du fonctionnement de l'ETP pour pouvoir lancer une Délégation de Service Public.

Mme JULIÉ propose le même mode de fonctionnement pour le marché municipal dont elle constate le manque de dynamisme.

M. AFCHAIN répond partager les mêmes préoccupations.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	32	-	1

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

8. Approbation des Autorisations de Programme et d'engagement de la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 :

La note explicative de synthèse n°36/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

**Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.
Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.**

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Approbation du programme des travaux de mise aux normes fédérales du stade de football Victorin BOEWA :

La note explicative de synthèse n°37/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Finalité et enjeux

La Ville du Mont-Dore est soucieuse de préserver la qualité de ses équipements sportifs pour les pratiques locales et de contribuer aux rencontres interclubs et régionales.

Le stade Victorin BOEWA a reçu un avis défavorable de la Fédération Française de Football (F.F.F.) pour le niveau 4SYE « Installations minimales utilisées en Division Honneur senior masculin des Ligues régionales ». Afin d'obtenir l'homologation du stade à ce niveau, la Ville s'est engagée dans le projet de mise aux normes de l'équipement.

Description des travaux

Les travaux consistent à :

- Décompacter et changer la couche des billes SBR du gazon synthétique du terrain,
- Réaménager les locaux existants afin de respecter les surfaces identifiées dans le cahier des charges des normes fédérales de la F.F.F.

Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 28 620 760 F CFP (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

Calendrier prévisionnel physique et financier

Le calendrier est le suivant :

- Reprise du revêtement du terrain :
 - 2021 : Décompactage et reprise de la couche SBR du gazon synthétique du terrain.
- Réaménagement et extension des vestiaires :
 - Janvier 2022 : APS
 - Mars 2022 : Permis de construire
 - Mai 2022 : Dossier de consultation des entreprises (DCE)
 - Juin 2022 : Appel d'offres travaux
 - Septembre 2022 : Notification du marché de travaux
 - Mars 2023 : Fin des travaux
- Contrôle externe de la F.F.F :
 - Septembre 2023

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proosées par la commission d'appel d'offres.

Observations de la commission chargée des sports, en date du 07 juin 2022 :

Les travaux ayant débuté l'an dernier, M. SAO comprend qu'ils ont été inclus dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) adopté en 2021.

M. OXFORD répond que la 1^{ère} phase des travaux (décompactage et reprise de la couche SBR) représentait environ 1,5 M F CFP. C'était une solution palliative car le remplacement de l'ensemble du gazon coûterait environ 50 M F CFP. Toutefois, il conviendra de prévoir cette dépense (changement de la pelouse) dans le cadre du PPI.

M. SAO demande si la Ville supportera seule le coût de la rénovation du terrain.

M. OXFORD répond que ce coût est difficilement supportable par la Ville. Elle fera donc appel à différents partenaires comme l'Etat, via l'ANS, les fédérations locales, régionales ou internationales.

M. BONBON ajoute qu'une aide financière pourrait être demandée à l'ANS et à la fédération calédonienne de football pour le changement total du revêtement et son entretien, dans 2 ou 3 ans.

M. SAO rappelle que lors des derniers Jeux du Pacifique de 2011, la Ville avait déjà investi dans des travaux pour que le stade de Boulari soit conforme aux normes de l'époque. Il demande donc si le terrain a bien été entretenu depuis.

M. BONBON confirme que l'entretien a bien été réalisé afin de le garder en bon état le plus longtemps possible. Il précise que les coûts d'entretien s'élèvent à 2,4 M F CFP/an.

Il ajoute que la durée de vie d'un gazon synthétique est de 8 ans, voire plus s'il est bien entretenu.

Le changement de la couche des billes SBR, réalisé l'an dernier, permet de gagner 2 ans avant de changer totalement le revêtement du terrain.

Enfin, depuis 2011, le cahier des charges de la fédération française de football relatif à l'homologation des stades a évolué, notamment en 2017 et en 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Habilitation du Maire à signer avec la province Sud la convention relative à la cession du réseau d'éclairage au carrefour des Route de la Fontaine du Mont-Dore (RP1) et Route de Mourange (RP3) :

La note explicative de synthèse n°38/2022 du 17 jui, 2022 indiquait que :

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation des routes provinciales, la province Sud a réalisé l'aménagement du carrefour des Route de la Fontaine du Mont-Dore (RP1) et Route de Mourange (RP3). L'objectif est d'abaisser les vitesses de circulation à ce carrefour, de créer des arrêts de bus avec un cheminement des piétons plus sécurisé et d'installer un réseau d'éclairage public.

Au terme des travaux et après réception technique de ces équipements, il est convenu que la province Sud cède le réseau d'éclairage public et ses équipements à la Ville du Mont-Dore qui en assurera dès lors la gestion et l'entretien.

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention et ses avenants éventuels, portant sur la cession de ces équipements.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

M. TARAHAU souhaite savoir qui prend en charge les travaux en cas de dégradation.

M. OXFORD répond que c'est la Ville puisqu'elle est responsable de l'exploitation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Consultation relative à la demande de dérogation temporaire au repos dominical sollicitée par la société DISTILLERIE DU SOLEIL, en vue de participer au Marché Broussard, une fois par mois :

La note explicative de synthèse n°16/2022 du 17 mars 2022 indiquait que :

Conformément au Code du Travail de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de la Direction du Travail et de l'Emploi, sollicite la Ville du Mont-Dore afin de donner un avis sur la demande de la société Distillerie du Soleil, d'obtenir une dérogation au principe du repos dominical fixé le dimanche, au bénéfice de son représentant commercial, afin que celui-ci puisse participer au Marché Broussard, qui a lieu tous les premiers dimanches du mois.

En 2021, le Conseil municipal avait émis un avis favorable à une demande identique de la société Distillerie du Soleil.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » s'abstient de donner son avis.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1

Total des voix	32	-	1
-----------------------	-----------	----------	----------

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

12. Protocole d'accord transactionnel avec la société LES PETITES CANAILLES tenant à l'indemnisation du dommage occasionné sur son véhicule :

La note explicative de synthèse n°40/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Le 1^{er} juin dernier, lors du nettoyage et de la tonte des espaces verts des accotements du lotissement Cherubini par une équipe d'entretien de la Ville, une pierre a brisé la vitre du véhicule TRAFIC RENAULT immatriculé 424.067 NC en stationnement, appartenant à la société Les Petites Canailles.

Le montant des dégâts occasionnés s'élève à 44 944 F CFP, soit un montant inférieur à celui de la franchise de la police d'assurance de la Ville.

À titre transactionnel, forfaitaire et définitif, un protocole d'accord est établi. Ce dernier a pour objet de prévenir toute contestation à naître entre la Commune du Mont-Dore et la société Les Petites Canailles, tenant à l'engagement de la responsabilité de la commune aux dommages occasionnés sur le véhicule.

La Collectivité s'engagera à payer la somme de 44 944 F CFP, correspondant au montant des réparations intervenues sur le véhicule. En contrepartie, la société Les Petites Canailles renoncera à tous droits, actions, prétentions et recours en responsabilité à l'encontre de la Commune du Mont-Dore.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'habiliter le maire à signer le protocole d'accord transactionnel annexé au projet de délibération.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	1	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	33	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal :

La note explicative de synthèse n°41/2022 du 17 juin 2022 indiquait que :

Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre de l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- les locaux de l'école élémentaire "Adolphe Boutan" à la SARL l'atelier de la récréée pour des activités récréatives les mercredis, du 1^{er} mars au 16 décembre 2022 (arrêté n°116/22 du 09 mars 2022) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville au Lions Club "Mont-Dore Deliciosa" pour son loto annuel, le 30 avril 2022 (arrêté n°122/22 du 14 mars 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à l'association Citoyen Mondorien pour son assemblée générale, le 22 mars 2022 (arrêté n°132/22 du 15 mars 2022) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville à Madame Nina JULIÉ pour une réunion dans le cadre de la campagne présidentielle, le 22 mars 2022 (arrêté n°135/22 du 16 mars 2022) ;
- la case des communautés de l'hôtel de Ville à Monsieur Pierre MIQUEL et Madame Séverine RADIS pour un vin d'honneur à l'issue de leur mariage, le 20 mai 2022 (arrêté n°136/22 du 16 mars 2022) ;
- les locaux du groupe scolaire "Jacques CLAVEL" à l'association "Temps Libre" pour des activités récréatives les mercredis, du 14 février au 16 décembre 2022 (arrêté n°186/22 du 15 avril 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à Madame Christine AITA pour une réunion familiale, le 30 avril 2022 (arrêté n°224/22 du 06 mai 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à Madame Sandrine VINCENT-VIRY pour des cours de gym "bien être" pour l'année 2022 (arrêté n°225/22 du 06 mai 2022) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville au groupe politique "Le Rassemblement National", pour une réunion dans le cadre de la campagne des législatives, le 13 mai 2022 (arrêté n°239/22 du 13 mai 2022) ;
- la salle des commissions de l'hôtel de Ville à la SAEML Mont-Dore Environnement pour une assemblée générale, le 30 juin 2022 (arrêté n°242/22 du 16 mai 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à Monsieur Didier Jean LEROUX, mandataire financier de Monsieur Thierry SANTA, pour une réunion politique dans le cadre de la campagne des législatives, le 11 mai 2022 (arrêté n°246/22 du 16 mai 2022) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville au Lions Club Nouméa Nautile pour un loto, le 23 juillet 2022 (arrêté n°255/22 du 20 mai 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à Monsieur Loïc BASSET, mandataire financier de Monsieur Nicolas METZDORF, pour une réunion politique dans le cadre de la campagne des législatives, le 12 mai 2022 (arrêté n°256/22 du 20 mai 2022) ;
- la salle des communautés du Vallon Dore à l'association « Vivre au Mont-Dore » pour un pique-nique, le 21 mai 2022 (arrêté n°272/22 du 30 mai 2022) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville à Monsieur Loïc BASSET pour une réunion publique dans le cadre de la campagne des législatives, le 1^{er} juin 2022 (arrêté n°278/22 du 30 mai 2022) ;

- la case des communautés de l'hôtel de Ville à la Direction du Développement Durable des Territoire de la province Sud pour une réunion sur le plan de gestion du Grand Lagon Sud, les 09 et 10 juin 2022 (arrêté n°279/22 du 30 mai 2022) ;
- **Droits d'entrée** applicables au spectacle "Voyage musical sous hypnose", le 15 avril 2022 au centre culturel du Mont-Dore (arrêté n°161/22 du 01 avril 2022) ;
- **Abrogations :**
 - de l'arrêté n°231/20 du 06 juin 2020 portant autorisation d'occuper l'emplacement L du marché municipal du Mont-Dore par l'association "NATHERE", représentée par sa présidente Madame Haumata FAT (arrêté n°231/22 du 06 mai 2022) ;
 - de l'arrêté n°230/20 du 06 juin 2020 portant autorisation d'occuper l'emplacement K du Marché municipal du Mont-Dore par l'association "NATHERE", représentée par sa présidente Madame Haumata FAT (arrêté n°232/22 du 06 mai 2022) ;
 - de l'arrêté n°369/20 du 28 juillet 2020 portant autorisation d'occuper l'emplacement J du Marché municipal du Mont-Dore par l'association "NATHERE", représentée par sa présidente Madame Haumata FAT (arrêté n°233/22 du 06 mai 2022) ;
- **Marché de gré à gré** avec la société GINGER SOPRONER SAS pour la réalisation de l'extension de la piscine municipale de Boulari (arrêté n°137/22 du 17 mars 2022) ;
- **Ligne de trésorerie** auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie d'un montant maximum de 600 000 000 F CFP (arrêté n°276/22 du 25 mai 2022) ;
- **Crédit relais sur subvention d'investissement** auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie d'un montant de 130 000 000 F CFP afin de financer partiellement l'opération VI-2-2-T5.0 « Développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux » inscrite au contrat d'agglomération 2017-2022 (arrêté n°277/22 du 30 mai 2022).

Observation émise en séance :

Au sujet des mises à dispositions de salles, Mme JULIÉ demande comment les tarifs ont été calculés. Elle donne l'exemple du « Lion's Club », qui a bénéficié de la salle d'honneur gratuitement contrairement à l'association « Citoyen Mondorien ». Elle souhaite donc savoir pourquoi ces deux associations ont eu un traitement différent. De plus, l'association « Vivre au Mont-Dore » a payé 20 000 F CFP pour la l'utilisation de la salle des communautés pendant 4h alors qu'une administrée a payé 15 000 FCFP pour le même temps.

Elle rappelle que dans la délibération tarifaire, il est bien inscrit qu'il ne peut y avoir de mise à dispositions gratuite et que le droit de location ne saurait être inférieur à 5 000 FCFP. Elle souhaite donc que cette délibération soit modifiée.

Elle indique que peu importe les prix pratiqués, la seule chose qu'elle demande c'est que les tarifs soient transparents et que le traitement soit le même pour tout le monde.

M. AFCHAIN répond que le « Lion's Club » est un club de service à vocation caritative, c'est pour cela que la Ville leur met à disposition la salle d'honneur gratuitement.

Mme LALLUT ajoute que pour l'administrée qui a loué la salle des communautés, il s'agissait d'organiser une cérémonie de prière pour une durée de 2 heures. De plus, elle n'a pas utilisé le matériel qui s'y trouvait.

Mme JULIÉ répond que dans ce cas là, il faut l'inscrire dans la délibération.

M. CARTEGINI précise qu'en effet, dans la partie « location de salle » de la délibération tarifaire, il est indiqué que « le droit ne peut pas être inférieur à 5 000 FCFP ». Toutefois, il y est également précisé la possibilité de ne pas faire payer de droit, lorsqu'il s'agit d'une association.

Mme JULIÉ rétorque que ce n'est pas indiqué pour la location de salle.

M. LELONG explique que le groupe « Générations Mont-Dore » n'est pas contre les mises à dispositions gratuites mais que des règles ont été fixées en conseil municipal. Il souhaite simplement que la délibération soit modifiée en conséquence et qu'une grille tarifaire claire soit établie.

M. CARTEGINI précise qu'il y a un article spécifique « modalité de mise à disposition » prévoyant bien que : « Dans la limite des disponibilités, tout local municipal (structure ou salle) peut être mis gratuitement à disposition :

- des associations pour y exercer exclusivement des activités sociales, sociaux-éducatives, sportives et culturelles, au centre aéré, durant les vacances scolaires ;

- Des personnes physiques ou morales (de droit privé ou de droit public) qui œuvrent dans l'intérêt général ou dans le cadre d'une mission de service public. »

La parole est donnée à M. SAO qui indique comprendre la nécessité d'avoir des grilles tarifaires identiques pour tous les administrés de la commune. Suite à l'intervention de Mme LALLUT, il comprend que l'arrêté a été adapté en fonction de l'évènement. Il ajoute néanmoins qu'il ne faut pas que cette grille tarifaire empêche les administrés de pratiquer leurs coutumes traditionnelles au quotidien.

M. LELONG indique que rien n'empêche d'inclure cette spécificité dans la grille tarifaire.

14. Transmission pour information du procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2022 :

M. SAO salue les équipes qui ont mis en places les différents bureaux de votes et qui ont travaillé durant les deux tours des élections législatives. Il rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait formulé une demande concernant le bureau de vote n°23 (briqueterie) qui est beaucoup trop en retrait. Il rappelle que le bureau est situé au fond de l'école et que les personnes à mobilité réduite qui ont des difficultés à se déplacer ne viennent pas voter. Il ajoute que le fait d'ouvrir le portail pour que les administrés se garent devant la salle est impossible. Il réitère donc sa demande, à savoir faire en sorte que le bureau de vote soit rapproché de la sortie.

M. MARTINEZ répond que la salle précédemment demandée par M. SAO est une salle de motricité dans laquelle il y a un revêtement de sol spécifique où les personnes marchent pieds nus pour éviter de perforer le revêtement. C'est donc pour cela que la Ville n'a pas pu leur mettre à disposition cette salle.

M. LELONG confirme les propos de M. SAO et ajoute que lorsqu'il pleut, les sols sont glissants.

M. PELAGE indique avoir bien pris note des observations de chacun et que les services vont y remédier.

M. MOREAU signale qu'au deuxième tour des législatives, la liste des assesseurs transmise à la Mairie a fuit. En effet, tous les assesseurs ont été appelés sur leurs portables personnels par RRB pour avoir les résultats.

M. AFCHAIN répond que la Mairie n'est pas responsable de la diffusion de cette liste.

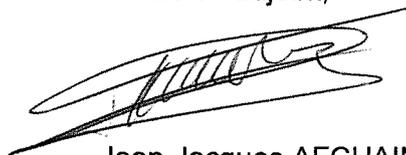
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance,



Fémia MOTUHI

Le 1^{er} adjoint,



Jean-Jacques AFCHAIN

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal du 04 AOUT 2022
Il est publié sur le site internet de la ville le 08 AOUT 2022